



RAPPORT FINANCIER



Exercice 2013

Clôture préliminaire avant rapport général des Commissaires aux Comptes

Rév. 36^{ème} AG

Sommaire

Informations générales	3
Rapport du Conseil d'Administration	8
Faits marquants de l'exercice 2013.....	9
1. Activités d'études 2013.....	10
2. Activités travaux 2013.....	12
3. Territoires France et Italie.....	13
4. Communication.....	15
Faits marquants depuis le début de l'année 2014.....	18
États financiers au 31 décembre 2013	19
I. Annexe comptable - Introduction.....	24
II. Faits significatifs et base d'établissement des comptes de LTF SAS.....	25
III. Principes, règles et méthodes comptables.....	27
IV. Compléments d'informations relatifs au bilan.....	31
V. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat.....	36
VI. Autres informations significatives.....	37
Rapport général des Commissaires aux comptes – Rapport spécial.....	38
VII. Exercice clos le 31 décembre 2013.....	38

Informations générales



LTF - chantier de La Maddalena : Montage des modules de bureaux pour LTF et la Maîtrise d'œuvre

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LTF

I. Dénomination et siège social

"Lyon Turin Ferroviaire" - en abrégé "LTF" - est une Société par actions simplifiée (SAS), dont le siège social est situé 1091 avenue de la Boisse à Chambéry.

La Société a un établissement secondaire à Turin (Italie), Piazza Nizza 46 - 10126.

II. Législation

La législation applicable à LTF SAS est la législation française.

III. Date de constitution

Les Statuts de LTF SAS ont été signés le 3 octobre 2001. Ils ont été révisés le 22 décembre 2004, le 17 décembre 2007, le 17 novembre 2008, le 10 mars 2009 puis le 13 décembre 2012. Les révisions ont porté essentiellement sur le changement d'établissement secondaire, les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général et la durée de vie de la Société.

La Société a été enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Chambéry le 17 octobre 2001 et auprès de la Chambre de Commerce de Turin.

IV. Objet social

La Société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne pour la réalisation d'une nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin et, notamment, ses articles 5, 6, 7 et 9, de conduire les études, reconnaissances et travaux préliminaires de la partie commune franco-italienne de la section internationale.

Ces travaux comportent, en particulier, la définition précise du tracé et des procédures d'évaluation environnementale qui leur sont applicables dans les deux États, le creusement de descenderies et de galeries de reconnaissance, les travaux annexes et l'ensemble des études nécessaires à l'établissement de l'avant-projet de la partie commune franco-italienne.

A l'issue de cette phase d'études et de reconnaissances, la Société doit proposer la consistance définitive des ouvrages de la ligne nouvelle, leur localisation, l'enveloppe financière prévisionnelle et leurs modalités de réalisation.

Un mémorandum d'entente concernant la section internationale a été signé le 5 mai 2004 par les Ministres français et italien des transports. Les deux pays ont décidé de lancer des études d'Avant-Projet de Référence (Progetto Definitivo en Italie) qui font partie des missions confiées à LTF.

Les gestionnaires des infrastructures des réseaux ferrés nationaux français et italien peuvent également, d'un commun accord, confier à la Société toutes autres études, reconnaissances et travaux qu'ils jugent utiles de lui faire réaliser sur la section internationale de la liaison Lyon-Turin.

La Société effectue toutes les opérations, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet défini ci-dessus ou à tous les objets similaires ou annexes et susceptibles de faciliter le développement de la Société.

V. Registre du commerce et numéro d'inscription

Chambéry 439 556 952

INFORMATIONS GENERALES

VI. Documents sociaux

Ils peuvent être consultés au siège social.

VII. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

VIII. Affectation des résultats

L'article 20 des Statuts précise notamment que sur le bénéfice de l'année diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par les bénéfices de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des Statuts, et augmenté de tout report bénéficiaire.

Ce bénéfice peut être mis en réserve ou distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions leur appartenant.

IX. Assemblée

Article 18 des Statuts

L'Assemblée générale est composée des associés. Chacun est représenté, soit par son représentant légal, soit par un représentant qu'il est tenu de désigner ou son suppléant.

Chaque membre dispose d'une voix par action détenue.

Le Président de la Société assiste à l'Assemblée générale sans prendre part au vote.

Les décisions des associés doivent être adoptées et modifiées à l'unanimité des associés lorsqu'elles concernent les opérations suivantes :

- Modification du capital social ;
- Désignation et révocation des administrateurs ;

- Rémunération des administrateurs, du Président de la Société et du Directeur Général ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels et affectation des bénéfices ;
- Cession d'actions ;
- Agrément des cessions d'actions ;
- Suspension des droits de vote et exclusion d'une Société actionnaire dont le contrôle est modifié ;
- Exclusion d'un associé ;
- Transformation et toutes opérations ayant pour effet d'augmenter les engagements des associés ;
- Dissolution.

Toute autre décision est de la compétence du Conseil d'Administration, statuant dans les conditions prévues à l'article 11 des Statuts.

X. Conseil d'Administration

Article 11 des Statuts

La Société est dirigée, dans la limite des pouvoirs qui lui sont reconnus par les Statuts, par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 administrateurs (en 2013), y compris le Président et le Directeur Général, représentant paritairement les associés. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale ordinaire des associés pour une durée de 3 ans.

Le Président et le Directeur Général assurent l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration, dans le respect de leurs pouvoirs respectifs.

XI. Le Président

Article 12 des Statuts

Monsieur Hubert du Mesnil

"Le Président de la Société est de droit membre et Président du Conseil d'Administration de la Société.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et convoque les Assemblées.

INFORMATIONS GENERALES

Il est en particulier responsable des relations extérieures et institutionnelles, ainsi que du financement de la Société.

Il est également seul compétent pour contrôler la bonne gestion économique et financière de la Société mise en œuvre par le Directeur Général."

XII. Le Directeur Général

Article 13 des Statuts

Monsieur Marco Rettighieri

"Sous réserve des compétences de la collectivité des associés, du Conseil d'Administration ainsi que celles du Président de la Société, le Directeur Général est chargé de la direction de la Société.

A ce titre, il assure :

- L'élaboration du budget de la Société en accord avec le Président et la gestion budgétaire ;
- La préparation et l'adaptation de la stratégie de la Société en concertation avec le Président ;
- L'organisation et le suivi des chantiers, des travaux et des études ;
- La direction de l'établissement ainsi que des sites de chantiers et de travaux de la Société.

La Direction Générale est implantée dans les locaux de l'établissement secondaire de la Société."

XIII. Responsables du contrôle des comptes

Article 15 des Statuts

Les associés désignent collectivement deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants.

Cette désignation s'effectue dans les conditions prévues à l'article 18 des Statuts, pour la durée fixée par la loi.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été renouvelés au cours de l'année 2008, et sont :

PriceWaterhouseCoopers Audit
20 rue Garibaldi
69451 Lyon Cedex 06

KPMG SA
Immeuble Belvédère
1 cours Valmy
92923 La Défense

XIV. Responsable de l'information

Monsieur Hubert du Mesnil

Président de LTF SAS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 €.

Il est divisé en 2000 actions de 500 € chacune.

Les actions sont réparties à parts égales (1000 actions) entre les deux actionnaires RFF et RFI.



LTF - chantier de La Maddalena : Plate-forme pour le dépôt des déblais (mai 2013)

Rapport du Conseil d'Administration

Ce douzième rapport du Conseil d'Administration couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Un chapitre est également consacré aux faits importants intervenus depuis le début de l'exercice 2014.

La nature des activités de LTF (réalisation d'un programme d'études et de travaux confiée par les Gouvernements français et italien) et les modalités de son financement (subventions d'équipements versées dans le cadre d'autorisations de programmes préalables au lancement des activités), confèrent une importance particulière au respect du programme et du planning approuvé par la CIG (Commission Intergouvernementale), ainsi qu'aux décisions prises par les gouvernements.



LTF - chantier de La Maddalena : Vue du front (juin 2013)

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2013

Sur le plan financier, la Commission européenne a notifié officiellement aux gouvernements français et italien, la révision de la décision de financement européenne 2007-2015, le 5 mars 2013.

Cette révision comporte une prolongation de deux années supplémentaires de la période d'éligibilité des dépenses couvertes par le financement européen (de fin 2013 à fin 2015), ce qui garantit le financement des dernières activités en cours ou à lancer prévues dans le programme pluriannuel de la Société, tel qu'approuvé par son Conseil d'administration le 12 décembre 2013 et par la CIG du 18 décembre 2013.

Concernant les travaux préliminaires menés par la société, le chantier de La Maddalena s'est poursuivi normalement durant l'exercice 2013, bien que toujours placé sous la protection des forces de l'ordre.

Les opérations de préparation et d'aménagement des aires de chantier sont désormais quasiment achevées (terrassment, réalisation des bassins de décantation, évacuation de l'exhaure à travers une conduite réalisée à l'aide d'un micro-tunnelier, voies intérieures, bureaux et parking, etc.).

En parallèle, la préparation du site de dépôt est bien avancée, en particulier la consolidation du terrain, toujours en cours, en vue d'accueillir les déblais de la galerie.

Dans le cadre des travaux principaux de la galerie, le groupement a réalisé les premiers 248 mètres de creusement. Le tunnelier a été livré durant l'été pour être ensuite assemblé et testé entre juillet et novembre. Les premiers essais de creusement ont donc pu démarrer au mois de novembre. A fin 2013, environ 50 mètres ont été réalisés à l'aide du tunnelier.

Concernant les ouvrages de reconnaissance géologique au pied de la descenderie de Saint Martin La Porte, l'appel à candidatures a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 22 décembre 2012.

La procédure d'appel d'offre s'est poursuivie durant toute l'année 2013, avec notamment la sélection des candidatures au premier semestre, puis l'analyse des offres reçues à la fin du mois de juillet 2013, durant le second semestre.

Ce marché prévoit notamment le creusement au tunnelier d'une galerie de reconnaissances dans l'axe du tube sud et au diamètre du tunnel de base, à partir du pied de la descenderie de Saint Martin la Porte et jusqu'au pied de la descenderie de La Praz, ainsi que le creusement à l'explosif d'une descenderie vers St Jean de Maurienne.

Enfin, les études de révision du Projet Définitif du nouveau tracé ont été achevées et présentées à la Commission Intergouvernementale (CIG) au mois de mars 2013, puis aux autorités compétentes italiennes, en vue de leur approbation par le Comité Interministériel pour la Programmation Economique (CIPE), prévu pour 2014.

Sur le plan politique, les Gouvernements français et italien ont engagé chacun leurs procédures respectives de ratification de l'Accord du 30 janvier 2012.

Côté français, cette ratification est intervenue le 2 décembre 2013 à travers la publication du texte de Loi au Journal Officiel de la République Française. Côté italien, la Chambre des députés a adopté le projet de Loi le 12 novembre 2013 et l'a transmis au Sénat pour examen, en vue d'une ratification de l'Accord désormais prévue pour début 2014.

Le 20 novembre 2013, lors du sommet franco-italien à Rome, les deux Présidents, François Hollande et Enrico Letta, ont pris acte de ces avancées et ont confirmé l'attribution de l'appel d'offres pour le creusement de la galerie de Saint Martin la Porte en 2014. Ils ont également demandé à l'Union européenne de confirmer son soutien financier sur la prochaine période budgétaire 2014-2020 et, dans ce cadre, annoncé la participation du projet, sous la forme d'une demande conjointe, à l'appel à projets qui sera lancé par l'Union européenne courant 2014.

Concernant le devenir de la Société Lyon Turin Ferroviaire SAS, la ratification du Traité par les Parlements français et italien devrait permettre la transformation, en 2014, de la Société en Promoteur chargé du percement du tunnel de base, conformément aux décisions prises par la CIG fin 2012.

La production immobilisée de l'exercice 2013 s'est élevée à 78,2 M€ contre 41,8 M€ en 2012.

Cette nette augmentation s'explique par une activité plus soutenue en 2013, notamment en raison des travaux de creusement de la galerie de La Maddalena et du démarrage des études du Projet de Référence au premier semestre 2013, qui se sont ensuite poursuivies durant tout l'exercice.

La production immobilisée de l'exercice comprend notamment des charges sur les études et projets (Territoires, APS, APR et révisions) pour un montant de 14,4 M€ et sur les travaux préliminaires et sondages pour un montant de 55,2 M€.

Les charges de personnel, incluant le personnel détaché, sont en hausse (+8 %) par rapport à l'exercice précédent à 4,7 M€.

Les immobilisations en cours figurant au bilan ont été portées à 693,6 M€ au 31 décembre 2013, contre 615,9 M€ au 31 décembre 2012, après prise en compte de la production immobilisée de la période (78,2 M€) et des

éléments exceptionnels et financiers (qui ont un effet négatif, à hauteur de 0,5 M€ en 2013 sur les immobilisations en cours).

1. Activités d'études 2013

1.1 Révision du Projet Définitif en territoire italien

Suite à la modification du tracé en territoire italien, qui résulte de la concertation menée au sein de l'Observatoire Lyon-Turin, les études de révision du Projet Définitif se sont achevées début 2013. Elles ont été soumises aux groupes de travail de la CIG.

Après autorisation donnée par celle-ci le 28 mars, la procédure d'approbation a été lancée par une publication dans la presse le 11 avril 2013.

La conférence des services régionale s'est tenue le 28 mai 2013 et la conférence des services au niveau national le 13 juin 2013.

Par différents courriers, le ministère des biens culturels a demandé des compléments sur les aspects architecturaux et archéologiques. Les réponses concernant la qualité architecturale ont été adressées fin décembre 2013 alors que les études sont en cours pour répondre aux observations concernant l'archéologie.

En revanche, la commission d'évaluation de l'impact sur l'environnement ne s'étant pas encore manifestée, les compléments éventuels seront à produire en 2014.

1.2 Approfondissement des études côté France (Projet de Référence)

Afin de répondre à la demande de la CIG concernant l'approfondissement des études pour atteindre le même niveau de fiabilité des coûts du projet en France et en Italie, les marchés complémentaires ont été lancés le 21 mai. L'ensemble des documents a été produit en fin d'année 2013.

Le Projet de Référence est donc en cours de finalisation en vue d'être transmis à la CIG au premier trimestre 2014.

Ces études ont mis en évidence l'intérêt d'anticiper certains travaux préparatoires en territoire français, comme cela a été prévu en territoire italien lors de la révision du Projet Définitif.

1.3 Études de trafic et études économiques

♦ Révision du modèle économique de l'autoroute ferroviaire

Le modèle économique des autoroutes ferroviaires, à gabarit réduit ou à grand gabarit, a été révisé et validé par LTF en mars 2013.

♦ Etudes de trafic et d'optimisation des péages

Sur la base des données actualisées (trafics fret et voyageurs, hypothèses macroéconomiques) une étude sur les péages, prenant en compte leur incidence sur les niveaux de trafic, a été relancée. Elle se poursuivra en 2014.

1.4 Etudes de sécurité et de Sûreté

Le dossier préliminaire de sécurité a été révisé et sera finalisé en même temps que les études de Projet de Référence.

1.5 Études juridiques et financières

Sur la base d'une proposition de cahier des charges émise par LTF mi-2013, le Groupe Economique Juridique et Financier de la CIG s'est réuni à plusieurs reprises, ce qui a permis de finaliser le contenu de la mission à lancer. L'Avis de Marché a été publié le 24 décembre 2013.

1.6 Certification des coûts

En ce qui concerne la certification des coûts par un tiers extérieur prévue par l'accord binational de janvier 2012, de nouveaux échanges au sein du Groupe Economique Juridique et Financier

seront nécessaires en 2014 pour finaliser la définition de la mission.

1.7 Descenderies et galeries de reconnaissance

♦ Galerie de reconnaissance de La Maddalena

Les diverses études lancées pour accompagner le chantier de la galerie de reconnaissance de La Maddalena ont été menées : instrumentation et suivi du viaduc de l'autoroute A32, rétablissement du chemin Chiomonte-Giaglione.

Par ailleurs, la comparaison entre la réalité du sous-sol effectivement rencontré et les prévisions du modèle géologique a été régulièrement effectuée.

♦ Galerie de reconnaissance de Saint-Martin-la-Porte

Afin de préparer le chantier pour les reconnaissances du sous-sol qui seront réalisées depuis le pied de la descenderie de Saint-Martin-La-Porte, les procédures et études d'accompagnement suivantes ont été menées :

- Dossier de dérogation pour la protection d'espèces protégées, à soumettre au Conseil National de Protection de la Nature (CNP) ;
- Établissement de l'état initial prévu par l'arrêté d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- Procédure d'autorisation d'Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le site de Plan d'Arc ;
- Procédures d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour certaines installations de chantier : l'Ilaz, Saint-Félix, Plan des Saussaz ;
- Démarche de prise de possession anticipée des terrains ;
- Études d'implantation de la bande transporteuse et concertation avec les administrations et les entreprises impactées.

2. Activités de travaux 2013

2.1 Descenderie de Modane (4056 m)

Les travaux d'excavation sont achevés depuis le 1^{er} novembre 2007 et le décompte général et définitif du dernier marché a été réglé au début de l'année 2009.

Par ailleurs, LTF a prévu d'entretenir l'ouvrage en mettant en place une maintenance ordinaire et extraordinaire jusqu'à la date de démarrage des travaux de l'ouvrage principal.

Ces opérations se sont poursuivies normalement en 2013.

2.2 Descenderie de La Praz (2572 m)

Les travaux ont été achevés en 2009 et la signature avec le Groupement du décompte général et définitif du marché est intervenue le 22 décembre 2009.

En parallèle, les opérations de maintenance ont été engagées et se poursuivront jusqu'au démarrage des travaux de l'ouvrage principal.

Ces opérations se sont poursuivies normalement en 2013.

2.3 Descenderie de St-Martin-La-Porte (2425 m)

Les travaux d'excavation se sont achevés le 9 août 2010. Le décompte général et définitif a été signé le 12 octobre 2012 avec le groupement.

En parallèle, les opérations de maintenance ont été engagées et se poursuivront jusqu'au démarrage des travaux de l'ouvrage principal.

Ces opérations se sont poursuivies normalement en 2013.

2.4 Ouvrages de reconnaissance au pied de la descenderie de St Martin la Porte

Suite à la décision de la CIG, intervenue le 14 décembre 2012, de lancer l'appel d'offres relatif aux travaux de reconnaissances à l'axe du futur tunnel de base entre Saint Martin la Porte et La

Praz, l'avis de marché a été publié par LTF le 22 décembre 2012.

Les candidatures ont été réceptionnées le 19 avril 2013. Après cette première phase de sélection des candidatures, le cahier des charges (Dossier de Consultation des Entreprises) a été transmis aux candidats retenus et leurs offres ont été remises à LTF durant l'été.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été structuré suivant les méthodes d'excavation et les parties d'ouvrages. Les ouvrages de reconnaissance portent en effet :

- sur les matériaux carbonatés entre le Point Métrique 500 de l'actuelle descenderie et le tunnel de base aux environs du Point Kilométrique (PK) 10,
- sur le front du houiller entre le PK 10 et le PK 11.5 du futur ouvrage de base,
- sur les matériaux du houiller entre les PK 11.5 et PK 20.5.

La partie la plus longue (PK 11.5 - PK 20.5, soit 9 km) doit permettre de reconnaître les terrains du houiller par l'intermédiaire d'un tunnelier et, de ce fait, d'acquérir l'ensemble des données d'excavation qui permettront de paramétrer au mieux les futures machines. Les autres reconnaissances seront faites en traditionnel.

La phase d'analyse et de négociations s'est poursuivie durant toute la fin de l'année 2013 et devrait se terminer au début de l'année 2014, en vue de l'attribution du marché au premier semestre.

2.5 Galerie de reconnaissance de La Maddalena (7597 m), en substitution de Venaus

Le Groupement d'entreprises CMC / Strabag / Cogeis / Bentini / Geotecna a poursuivi les travaux de préparation du chantier, entamés en 2012, ainsi que l'excavation de la galerie, démarrée également fin 2012. Le 13 septembre 2013, l'excavation de la première partie de la galerie, suivant la méthode traditionnelle (pelle mécanique et pré-consolidation du front), a été achevée (203 mètres réalisés).

Pendant l'été, le tunnelier avait été acheminé sans encombre sur le chantier, à l'aide de plusieurs dizaines de transports (dont certains transports exceptionnels effectués de nuit) et sous la protection des forces de l'ordre. Au mois de septembre, tous les composants du tunnelier étaient sur site.

Après quelques semaines de montage et de vérifications, le creusement mécanisé a débuté le 12 novembre. Pendant la phase de mise en route et d'essais qui a suivi, jusqu'au 31 décembre 2013, 45 mètres ont pu être excavés.

Pendant ce temps, LTF a maintenu un service d'assistance aux forces de l'ordre (travaux de mise en sécurité du chantier), dont la garnison stationne depuis plus de deux ans et demi, pour la surveillance du site.

Concernant les autres activités connexes, le groupement d'entreprises Borio, IG Geotecnica, Eurosol Pali Modena, Aldo Franco et F.Ili, Euroverde a engagé les travaux de préparation du site de dépôt des déblais et a pratiquement achevé les travaux de consolidation du site.

Par ailleurs, conformément à la prescription du CIPE (prescription n°56 de la délibération CIPE 86/2010), la route de liaison entre Giaglione et Chiomonte a été réalisée par ce même groupement et sera mise en service au début de l'année 2014.

Tout au long de l'année ont eu lieu différentes réunions thématiques avec l'ARPA pour le suivi environnemental interne et externe au chantier.

2.6 Sondages

Dans le cadre des études du PR (Projet de Référence) en France, une campagne de forages et de profils sismiques a débuté le 10 avril 2013.

Ces activités ont été complétées pour les sites logistiques de Saint-Martin-La-Porte, dans le cadre de la préparation des futurs travaux de la galerie de reconnaissance.

Les investigations sur le terrain sont désormais terminées. Des essais en laboratoire étaient encore en cours de réalisation à fin 2013.

3. Territoires France et Italie

3.1 Territoire France

♦ Foncier

A fin 2013, 73 propriétaires privés et entrepreneurs situés dans les emprises de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dans le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne, ont mis l'État en demeure d'acquiescer leurs biens de manière anticipée, dont 3 dossiers nouveaux en 2013.

Ces acquisitions, menées par la Direction des Territoires de Savoie avec l'assistance de LTF, représentent plus des 3/4 des bâtiments initialement concernés par les emprises DUP.

A fin 2013, 27 bâtiments ont été déconstruits, dont 6 au cours de l'année 2013.

Avec l'Opérateur foncier qu'il a désigné suite à appel d'offres, LTF a obtenu en 2013 les autorisations de l'ensemble des propriétaires pour occuper les terrains nécessaires aux sites de chantier et de dépôt de déblais pour les ouvrages de reconnaissances de Saint-Martin-la-Porte.

Avec le même opérateur, et en concertation avec les services de l'Etat, les plans et états parcellaires ont été commencés en vue de lancer les enquêtes parcellaires au printemps 2014, pour des acquisitions en 2014 et 2015 conformément au planning de l'UE.

Une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Avrieux a été initiée en concertation avec la Commune, afin de prendre en compte les ajustements du projet au niveau du puits et des installations de ventilation sur ce territoire.

◆ Procédures

La procédure contentieuse suite au recours déposé le 10 juin 2011 par la commune de Villarodin-Bourget contre l'arrêté préfectoral du 30 mars 2011 déclarant d'utilité publique les travaux et ouvrages de surface sur la commune (exclus de la DUP de 2007), s'est poursuivie tout au long de l'année 2013, avec de nouveaux mémoires déposés auprès du Tribunal administratif de Grenoble par la Commune, la Préfecture et LTF.

Le contentieux contre l'arrêté préfectoral autorisant la mise en dépôt de déblais de la descenderie de Saint-Martin-la-Porte sur le site de dépôt « Les Côtes » a été soldé par la signature fin avril d'un protocole d'accord entre LTF et les requérants.

Toutes les procédures nécessaires à l'obtention des autorisations préfectorales pour les sites de chantier et de dépôt des déblais pour les ouvrages de reconnaissances de Saint-Martin-la-Porte ont été initiées en 2013 : dérogation à la destruction d'espèces protégées (CNP), installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Installation et stockages de déchets inertes (ISDI), loi sur l'eau. Certains arrêtés préfectoraux ont été obtenus au cours de cette même année.

◆ Autres activités

En 2013, la fonction Territoire France a également :

- piloté le conventionnement pour la construction de l'alimentation électrique du chantier de reconnaissances de Saint-Martin-la-Porte,
- obtenu l'autorisation des propriétaires et la maîtrise foncière des terrains pour la réalisation de forages et sondages géophysiques nécessaires au Projet de Référence en France,
- participé aux différents comités techniques, comités de pilotage et comité sectoriel Maurienne de la démarche grand chantier,

- participé aux actions d'information auprès des acteurs politiques et économiques du Territoire,
- lancé avec les services de l'Etat le processus de « Management environnemental ».

3.2 Territoire Italie

◆ Procédures

Galerie de reconnaissance "La Maddalena":

Courant 2013, LTF a procédé à l'indemnisation des propriétaires privés qui ont accepté les sommes proposées pour les surfaces de chantier concernées par l'occupation temporaire du 11 avril 2012 et a engagé, en accord avec RFI, la procédure de dépôt des sommes restantes auprès du Ministère des Finances.

Le 7 mai 2013, LTF est entrée en possession des terrains pour la réalisation de la route de liaison Chiomonte - Giaglione (prescription 56 - Délibération CIPE 86/2010) et a lancé les procédures de paiement des indemnités proposées aux propriétaires qui les ont acceptées et, en accord avec RFI, de dépôt des sommes restantes auprès du Ministère des Finances. Ces procédures se termineront courant 2014.

Toutes les informations nécessaires au Ministère de l'Environnement pour donner suite aux 131 prescriptions et recommandations de la délibération 86/2010 du CIPE pour l'approbation de la galerie ont été transmises en cours d'année.

Enfin, des variantes au projet (techniques et économiques), autorisées par les organismes compétents, ont été instruites par LTF pour répondre à certaines prescriptions spécifiques, conformément aux articles 169 alinéa 4 et 185 alinéas 6 et 7 du décret législatif 163/2006.

Projet Définitif :

Les 11 et 15 avril 2013, LTF a publié le Projet Définitif - Phase 1 tronçon frontière-raccordement Suse-Bussoleno – et lancé la procédure d'autorisation, conformément au Décret « D.L. 163/06 », qui intègre des modifications par rapport au Projet Préliminaire approuvé par la Délibération CIPE 57/2011. Le Projet Définitif, comporte notamment un rapport de conformité aux prescriptions formulées par le CIPE au moment de l'approbation du Projet Préliminaire. Au cours de la Conférence des Services du 13 juin 2013, les deux organismes concernés, Sitaf et Consepi, ont communiqué formellement les projets de relocalisation de leurs interférences respectives avec la future ligne ferroviaire, à savoir l'autoport et la piste "Conduite sûre".

LTF a donc demandé aux deux sociétés la rédaction de leurs Projets Définitifs et Etudes d'impact environnemental, et par la suite, le 17 décembre 2013 a publié les avis d'instruction des deux projets de Sitaf et Consepi.

♦ **Autres activités**

La fonction Territoire Italie, au cours de l'année 2013, a en outre :

- suivi pour le compte de LTF, les rapports avec les Surintendances et le Ministère des Biens Culturels, le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Infrastructures, la Région Piémont et les communes concernées par l'ouvrage,
- prêté assistance au développement du projet de réaménagement de la Caserne Henry comme point d'information du projet à Suse,
- Pris en charge les relations avec les organismes gestionnaires des réseaux interférés par l'ouvrage,
- exécuté environ 300 instructions en lien avec la procédure antimafia pour les appels d'offres et leurs sous-traitants (travaux, fournitures et services), aussi bien pour la galerie de La Maddalena que pour la rédaction du Projet Définitif,

- suivi les contentieux administratifs, civils et pénaux découlant des Délibérations d'approbation des projets, des attaques de manifestants sur le chantier de La Maddalena et de la contestation de certains actes publics (décrets d'occupation temporaire),
- suivi l'arbitrage demandé par la Société Sitaf en novembre 2011 sur la Convention d'occupation des terrains impactés par le chantier de La Maddalena signée par LTF et Sitaf le 25 mai 2011.

4. Communication

4.1 Supports de communication

De nouveaux supports de communication ont été réalisés en 2013 et notamment, en lien avec les divers partenaires, un nouveau dépliant d'information, en français et en italien, mettant en valeur les raisons essentielles de réaliser la nouvelle ligne Lyon-Turin et apportant divers éléments de réponse aux principaux thèmes critiques développés par les opposants au projet.

Ces éléments ont été également mis en valeur sur le site de LTF qui a fait par ailleurs l'objet d'un important renouvellement en cours d'année (tout comme les supports vidéos du projet).

Dans le contexte de certaines campagnes de désinformation, LTF a aussi mené, durant la dernière semaine de juin, une campagne d'information d'envergure avec l'insertion d'un encart informatif dans 10 titres de la presse nationale et régionale, en France et en Italie. Cet encart a permis au promoteur dans ces supports de référence de développer à large échelle, pour le grand public et de nombreux leaders d'opinion, les raisons-clés du projet.

Au-delà de ce travail d'argumentaire, a été engagé à l'automne, porté par LTF, en lien avec les divers partenaires (notamment Etats, Régions, Départements, Transalpine-Transpadana), un plan de communication

partenarial en faveur de la nouvelle ligne Lyon-Turin, en France et en Italie.

L'infocentre de Modane a été renouvelé mi-2013 avec la création d'un « Espace Maurienne » permettant de valoriser le territoire de référence.

L'étude scénographique liée à un projet d'Infocentre à Suse, dans une aile désaffectée de la caserne Henry, en complément du centre d'information créé à Modane en 2005, a été validée mais l'aménagement scénographique, pour être engagé, est d'abord soumis aux autorisations du CIPE attendues en cours d'année 2014.

4.2 Relations publiques

Dans le prolongement de l'action engagée en 2012, 2013 a été marquée par un nombre important d'accueils de leaders d'opinion et de journalistes, en priorité sur le chantier de La Maddalena.

Concernant la presse, un premier rendez-vous d'envergure franco-italien a été organisé le 4 juin à Maddalena, afin de mettre en perspective le développement des travaux.

La presse franco-italienne a été également conviée sur le site le 12 novembre, peu avant le sommet franco-italien, en phase avec l'engagement de l'excavation au tunnelier. Cette dernière rencontre s'est tenue notamment en présence de Mario Virano, Président de la CIG, Louis Besson, chef de la délégation française de la CIG, du maire de Turin, Piero Fassino et de la députée-maire de Chambéry, Bernadette Laclais.

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES ENVERS LES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les dettes envers les fournisseurs de LTF (hors factures non parvenues, retenues de garantie, avances et acomptes), classées par échéances, peuvent se détailler ainsi à la fin de l'exercice 2013 :

Dettes non échues* €	Dettes échues depuis moins de 60 jours €	Dettes échues depuis plus de 60 jours €	Total dettes fournisseurs €
5 452 767	130 736	1 402 545	6 986 048

*échéances à moins de 45 jours

Pour mémoire, à la fin de l'exercice 2012, les dettes envers les fournisseurs de LTF se détaillaient ainsi :

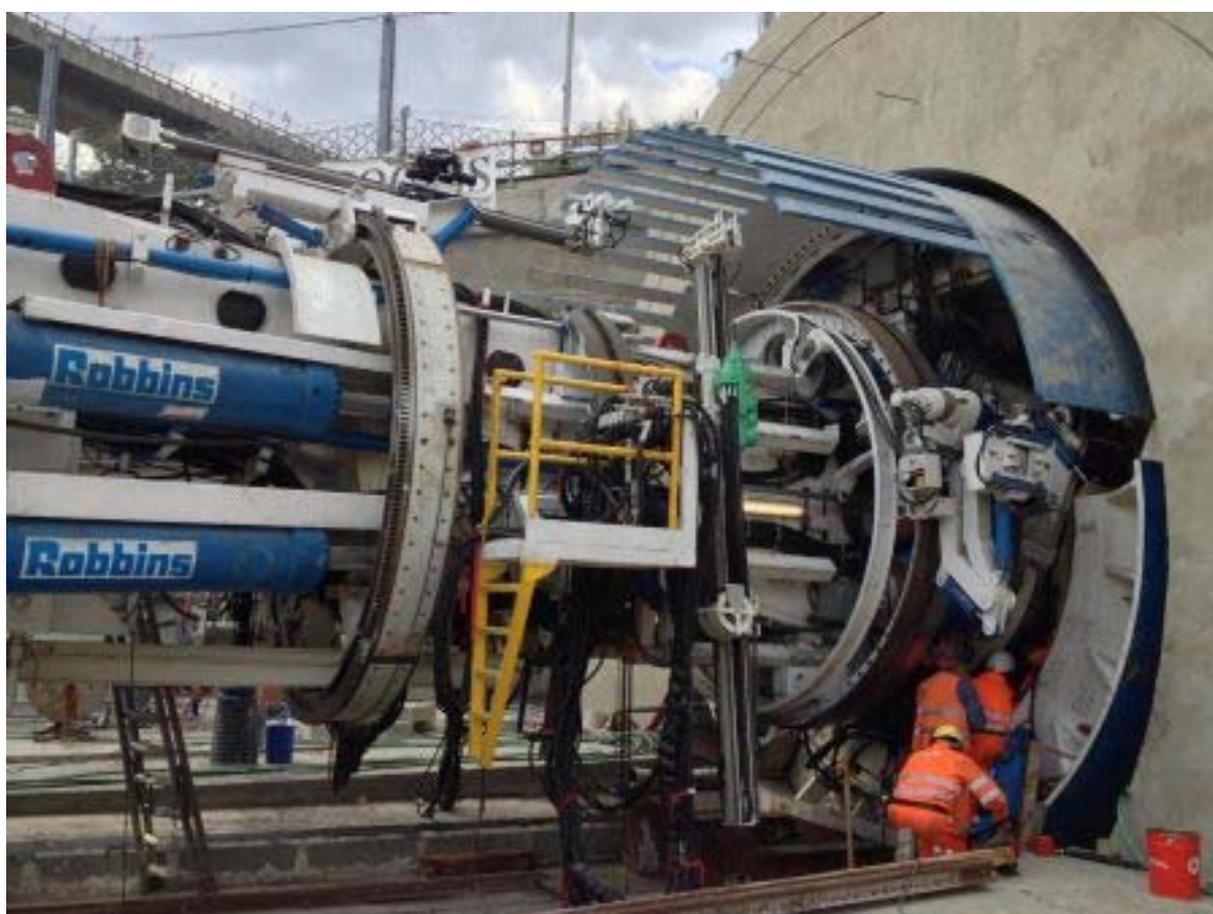
Dettes non échues* €	Dettes échues depuis moins de 60 jours €	Dettes échues depuis plus de 60 jours €	Total dettes fournisseurs €
10 641 897	- 3 686	99 858	10 738 069

*échéances à moins de 45 jours.

FAITS MARQUANTS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2014

En 2014, LTF poursuit les activités lancées depuis 2002, conformément au programme financier prévisionnel qui a été approuvé par son Conseil d'Administration et par la CIG au mois de décembre 2013.

Avec l'approbation du Conseil d'Administration de LTF et de la CIG, le programme financier prévisionnel de la période 2002-2014 de LTF a été porté à 1 194,05 M€.



LTF - chantier de La Maddalena : Montage du tunnelier (août 2013)

États financiers au 31 décembre 2013



LTF - chantier de La Maddalena : Vue de la tête du tunnelier à l'entrée de la galerie (septembre 2013)

Bilan Actif

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Réf. Annexe	Valeurs brutes	Amort. et provisions	Valeurs nettes au 31/12/13	Valeurs nettes au 31/12/12
A C T I F I M M O B I L I S E	<u>Immobilisations incorporelles</u>	IV.1				
	Concessions, brevets, licences		807 467	789 989	17 478	15 565
	Autres immobilisations incorporelles					
			807 467	789 989	17 478	15 565
	<u>Immobilisations corporelles</u>	IV.1				
	Installations techniques, matériel, outillage					
	Autres immobilisations corporelles		1 637 446	1 500 410	137 036	212 669
			1 637 446	1 500 410	137 036	212 669
	<u>Immobilisations financières</u>	IV.1 et IV.2				
	Autres immob. Financières, dépôts, cautions		56 314		56 314	56 781
		56 314		56 314	56 781	
<u>Immobilisations en cours</u>	IV.1					
Territoires APS APR Révisions sondages		187 534 384		187 534 384	161 627 532	
Ouvrages constructions		506 096 582		506 096 582	454 259 273	
		693 630 966		693 630 966	615 886 805	
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>						
Avances acomptes versés s/ co. Immobilisations corp.		5 972 646		5 972 646	22 236 481	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		702 104 840	2 290 399	699 814 440	638 408 301	
A C T I F C I R C U L A N T	<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>					
	Avances acomptes versés s/ commandes		13 637		13 637	69 625
			13 637		13 637	69 625
	<u>Créances</u>	IV.2				
	Clients et comptes rattachés		34		34	51 352
	Autres créances		123 236 345		123 236 345	26 408 729
			123 236 379		123 236 379	26 460 081
	<u>Disponibilités</u>					
	Disponibilités		6 423 035		6 423 035	20 860 881
			6 423 035		6 423 035	20 860 881
<u>Charges constatées d'avance</u>	IV.2 et IV.3					
Charges constatées d'avance						
TOTAL ACTIF CIRCULANT		129 673 050		129 673 050	47 390 586	
TOTAL GENERAL		831 777 890	2 290 399	829 487 491	685 798 887	

Bilan Passif

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Réf. Annexe	Valeurs au 31/12/13	Valeurs au 31/12/12
C A P I T A U X P R O P R E S	Capital		1 000 000	1 000 000
	Report à nouveau			
	Report à nouveau		-137 507	-137 507
	Réserves		4 686	4 686
	Résultat net de l'exercice			
	Résultat net de l'exercice			
	Subventions d'investissements	IV.4	693 630 966	615 886 805
CAPITAUX PROPRES			694 498 145	616 753 984
P R O V I S I O N S	Provisions pour risques et charges	IV.5		
	Provisions pour litiges			
	Provisions pour risques et charges		237 230	184 674
	Provisions pour pensions			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			237 230	184 674
D E T T E S	Dettes d'exploitation	IV.2		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 235 324	22 116 021
	Dettes fiscales		341 579	32 413
	Dettes sociales		845 895	811 055
			24 422 797	22 959 489
	Dettes sur immobilisations et autres dettes	IV.2		
	Dettes fournisseurs immobilisations comptes rattachés		625	1 600
	Autres dettes		110 328 693	45 899 140
			110 329 318	45 900 740
	Produits constatés d'avance	IV.2 et IV.3		
Produits constatés d'avance				
DETTES			134 752 115	68 860 229
TOTAL GENERAL			829 487 491	685 798 887

Compte de Résultat

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12
E X P L O I T A T I O N	<u>Production vendue sur prestations services</u>		
	Production vendue	0	0
	Production immobilisée	78 182 877	41 783 227
		78 182 877	41 783 227
	<u>Reprise sur amortissements et provisions</u>		
	Reprise sur amortissements et provisions	0	0
		0	0
	<u>Autres produits</u>		
	Autres produits	506 834	84 986
		506 834	84 986
	TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	78 689 712	41 868 214
	<u>Autres achats et charges externes</u>		
	Territoires APS, APR & révisions	-14 374 624	-14 195 632
	Travaux préliminaires et sondages	-55 185 327	-19 649 681
	Personnel détaché	-888 319	-852 473
	Autres fournitures diverses	-3 555 062	-3 230 817
		-74 003 331	-37 928 604
	<u>Impôts taxes versements assimilés</u>		
	Impôts taxes et versements assimilés	-735 975	-221 198
		-735 975	-221 198
	<u>Charges de personnel</u>		
	Salaires et traitements	-2 676 704	-2 440 698
	Charges sociales	-1 129 801	-1 035 270
	-3 806 505	-3 475 968	
<u>Dotations d'exploitation</u>			
Dotations amortissements sur immobilisations	-142 382	-242 288	
Dotations provisions	0	0	
	-142 382	-242 288	
<u>Autres charges</u>			
Autres charges	-1 518	-156	
	-1 518	-156	
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	-78 689 712	-41 868 214	
RESULTAT EXPLOITATION	0	0	

Compte de Résultat

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12	
F I N A N C I E R	<u>Autres intérêts et produits assimilés</u>	499 310	25 915	
	<u>Reprises sur provisions financières</u>			
	<u>Différence positive change</u>	0	7	
	<u>Transferts de charges financières</u>	0	173	
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	499 310	26 095	
	<u>Intérêts charges assimilées</u>	-32 350	-26 095	
	<u>Dotations amortissements et provisions</u>			
	<u>Différence négatives change</u>	-186	0	
	<u>Transferts de produits financiers</u>	-466 775		
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	-499 310	-26 095	
RESULTAT FINANCIER		0	0	
RESULTAT COURANT		0	0	
E X C E P T I O N N E L	<u>Produits exceptionnels sur opération de gestion</u>	0	150 148	
	<u>Produits exceptionnels sur opération en capital</u>	0	1	
	<u>Transferts de charges exceptionnelles</u>	28 058	6 474	
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 058	156 623	
	<u>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</u>	-27 395	-156 593	
	<u>Charges exceptionnelles sur opération en capital</u>	-663	-30	
	<u>Transferts de produits exceptionnels</u>	0	0	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-28 058	-156 623	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
	<u>Impôt sur les bénéfices</u>	0	0	
RESULTAT NET		0	0	

I. Annexe comptable - Introduction

I.1 Présentation de Lyon Turin Ferroviaire – LTF SAS

LTF est une Société par actions simplifiée.

LTF a été créée par ses actionnaires, RFF (Réseau Ferré de France) et RFI (Rete Ferroviaria Italiana) le 3 octobre 2001, dans le cadre du Traité du 29 janvier 2001 (art. 6) et inscrite au Registre du Commerce de Chambéry le 17 octobre 2001 (début d'exploitation le 16 octobre 2001).

Son activité : Études, reconnaissances géologiques (avec notamment la réalisation de descenderies et de galeries de reconnaissance en France et en Italie) et travaux préparatoires en vue de la réalisation d'un tunnel ferroviaire entre la France et l'Italie.

Ses missions sont décrites à l'article 5 du Traité entre la France et l'Italie du 29 janvier 2001.

Le 12 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont prorogé sa durée de vie jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard, afin qu'elle achève les missions de son objet social, tel qu'il vient d'être rappelé.

I.2 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 €

Il est divisé en 2000 actions de 500 € chacune.

Les actions sont réparties à parts égales (1000 actions) entre les deux actionnaires RFF et RFI.

II. Faits significatifs et base d'établissement des comptes de LTF SAS

II.1 Avancement du projet

Le programme de LTF prévoit un investissement de 1 194,05 M€, intégralement autorisé à ce jour, pour les études et travaux de reconnaissance dont la Société a la charge.

A fin 2013, LTF a déjà réalisé 693,6 M€ d'investissement, soit environ 58 % du programme autorisé.

L'état d'avancement des principaux travaux de reconnaissance déjà engagés et réalisés à la fin de l'année 2013 est le suivant :

- Descenderie de Modane/Villarodin-Bourget : le chantier a été achevé fin 2007 et le décompte général et définitif du marché a été signé début 2009 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Descenderie de La Praz : le chantier a été achevé au premier semestre 2009 et le décompte général et définitif du marché a été signé au mois de décembre 2009 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Descenderie de St Martin La Porte : le chantier a été achevé en septembre 2010 et le décompte général et définitif du marché a été signé fin 2012 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Galerie de reconnaissance de La Maddalena : suite à l'occupation des aires de chantier par des opposants au projet en 2005, les travaux de la galerie de reconnaissance de Venaus en Italie ont été suspendus. Désormais localisé à La Maddalena, le chantier a pu être lancé à la fin du mois de juin 2011 avec la prise de possession d'une partie des aires et la réalisation d'une clôture anti intrusion, puis

l'occupation complète des aires au début de l'année 2012. L'excavation de la galerie a débuté à la fin du mois de novembre 2012 et devrait être achevée fin 2015.

- Reconnaisances géologiques au pied de la descenderie de Saint Martin la Porte : le 20 décembre 2011, la Commission Intergouvernementale (CIG) a demandé à LTF d'engager la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises en vue du lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une galerie de reconnaissance au tunnelier dans l'axe du tube sud et au diamètre du tunnel de base, entre les pieds des descenderies de Saint Martin la Porte et de La Praz, et d'une deuxième branche de descenderie creusée à l'explosif vers St Jean de Maurienne. La CIG du 14 décembre 2012 a autorisé le lancement de l'appel d'offres, qui a été publié par LTF le 22 décembre 2012 en vue d'une attribution du contrat début 2014. Les travaux d'excavation devraient ensuite démarrer début 2015.

II.2 Financement des activités

Conformément au Traité du 29 janvier 2001, le programme de LTF est financé par l'Union Européenne et les deux états français et italien.

Suite à la décision du Gouvernement italien d'octroyer un financement supplémentaire financé à 100 % par l'Italie (déduction faite des financements européens correspondants) pour les surcoûts causés par le changement de tracé en territoire italien (décision actée dans le nouvel Accord intergouvernemental signé le 30 janvier 2012), le programme autorisé de LTF, tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration le 12 décembre 2013 et par la

CIG le 18 décembre 2013 s'élève désormais à 1 194,05 M€, dont 83,20 M€ découlant du changement de tracé en Italie.

Le 4 décembre 2008, la Commission européenne a notifié aux gouvernements français et italien une décision de financement européen pour la période budgétaire 2007-2013, à hauteur de 671,8 M€, dont 233 M€ pour l'achèvement des missions de LTF et 438,8 M€ pour l'engagement des travaux de réalisation de la nouvelle ligne.

Pour leur part, les deux gouvernements ont prévu pour cette période une contribution à hauteur de 1.420 M€, dont 233 M€ pour l'achèvement des missions de LTF.

Le 5 mars 2013, la Commission européenne a notifié aux Ministères français et à LTF une décision de financement modificative, comportant notamment un délai supplémentaire de deux années pour mener à bien le programme 2007-2013 (devant ainsi s'achever en 2015) et une répartition différente entre la subvention liée à l'achèvement des missions de LTF et celle liée aux activités du futur Promoteur, aboutissant à une augmentation d'environ 104 M€ de la subvention liée aux activités de LTF et sécurisant par conséquent l'exécution de son programme.

Par ailleurs, les gouvernements français et italien ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté de poursuivre l'opération et notamment, lors du dernier sommet franco-italien du 20 novembre 2013 à Rome, au cours duquel le Président de la République française et le Président du Conseil italien ont constaté les progrès réalisés dans le processus de ratification, par leurs parlements respectifs, de l'accord binational signé le 30 janvier 2012.

II.3 Perspectives du projet - Bases d'établissement des comptes annuels de LTF

Les événements suivants, intervenus en 2013, confortent le maintien de la convention de

base de la continuité d'exploitation et les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société :

- La poursuite des travaux de creusement, débutés en 2012, de la galerie de reconnaissances en Italie, avec notamment l'engagement de la phase de creusement prévue à l'aide d'un tunnelier au mois de novembre 2013,
- La confirmation par le Président de la République française et par le Président du Conseil italien, réunis le 20 novembre 2013 à Rome, de l'attribution prochaine de l'appel d'offres de la galerie de reconnaissances en France, en vue d'un démarrage effectif des travaux de creusement au début de l'année 2015,
- La ratification de l'Accord binational du 30 janvier 2012, par le Parlement français, en date du 2 décembre 2013, et le processus de ratification, désormais bien avancé également en Italie et exprimé à travers l'avis favorable rendu par la Chambre des députés le 12 novembre 2013. Cette ratification permettra donc la transformation prochaine de LTF en Promoteur chargé du percement du tunnel de base, conformément à la décision de la CIG notifiée le 17 janvier 2013.

Cette décision de la CIG permet en particulier de lever l'incertitude relative aux modalités de transfert éventuel de l'actif créé par LTF au Promoteur. Ainsi, les valeurs immobilisées par LTF resteront inscrites dans ses comptes annuels. Elles incluent aussi les coûts des aléas et risques du projet d'ensemble conduit par LTF (voir note III.2.1 « précisions relatives au changement de tracé situé en territoire italien »). Cette décision d'extension de la mission de LTF entraînera également, entre autres, un nouvel allongement de sa durée de vie et une modification de son objet social.

La décision de la CIG tend également à limiter l'incertitude fiscale existant en matière de déductibilité de la TVA et décrite en note III.10.1 « Risques fiscaux ».

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice, clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, qui sont essentiellement ceux décrits ci-après.

III.1 Cadre juridique de l'activité de LTF

Au cours de l'année 2002, LTF a lancé les études et les travaux prévus par le Traité du 29 janvier 2001 ("Le Traité") dans le cadre du programme approuvé par la Commission Intergouvernementale ("CIG") le 16 mars 2002, et a poursuivi ces activités ainsi que celles définies par le Mémoire d'entente du 5 mai 2004 signé par les Ministères des Transports français et italien, qui comprennent notamment le lancement des études d'Avant-Projet de Référence.

Ainsi, à la fin de l'année 2004, la phase APR (Avant-Projet de Référence) a été lancée.

Le Traité définit le cadre général de mission de LTF, notamment :

- La nature des actions à mener par la Société dans le cadre de l'avant-projet en vue de la réalisation des ouvrages définitifs de la partie commune de la liaison ferroviaire (art. 5 et 6 du Traité) ;
- La propriété des ouvrages réalisés (art. 7 du Traité) ;
- Le financement à parts égales, assuré par les États français et italien avec le concours de l'Union européenne (art. 10 du Traité)

Conformément à la modification des Statuts de LTF, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 13 décembre 2012, la Société est constituée à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce jusqu'à la date d'achèvement des missions définies à l'article 2 des présents Statuts et, au plus tard, jusqu'à la date du 31 décembre 2015.

La convention de financement signée le 15 octobre 2002 entre l'État français, LTF et RFF dispose que le financement accordé correspond à des subventions d'équipement et que les études réalisées sont la propriété de la Société et sont immobilisées dans ses comptes. Elle indique également que les études et les dossiers des ouvrages réalisés par LTF seront mis à disposition à titre gracieux des États français et italien. Ces subventions ne sont remboursables qu'en cas de trop perçu par rapport aux dépenses engagées par la Société.

Les conventions signées avec l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports en France) le 11 juillet 2005 et le 15 septembre 2006 pour le financement des études et des ouvrages confirment et confortent ces dispositions.

III.2 Principes et méthodes comptables

III.2.1 Immobilisation des charges d'exploitation et de certaines charges financières et exceptionnelles

Compte tenu du cadre juridique décrit au § III.1 de la présente annexe et des principes comptables retenus par ses associés dans le cadre de projets similaires, la Société immobilise dans la rubrique "Immobilisations en cours" (cf. § IV.1) les charges qu'elle encourt au titre de son activité.

Le coût de la production immobilisée est ainsi constitué des charges directes et indirectes de la Société, y compris les charges d'administration générale, certaines charges financières nettes et exceptionnelles nettes et les impôts payés par les deux établissements.

Les charges financières nettes et les charges exceptionnelles nettes ont fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier leur caractère immobilisable.

Compte tenu de l'avancement du projet d'ensemble au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours ainsi constituées ne sont pas amorties ou dépréciées et les subventions d'investissement qui s'y rattachent et inscrites en capitaux propres n'ont pas été rapportées au résultat (cf. § III.2.2).

Précisions relatives au changement de tracé situé en territoire italien.

Du fait de l'opposition locale italienne au projet, les travaux afférents à la galerie de Venaus en Italie avaient dû être suspendus en 2005. En 2011 et 2012, les activités liées à la nouvelle galerie de La Maddalena (qui se substitue à celle de Venaus) ont pu débuter avec, notamment, le début du creusement de la galerie à la fin du mois de novembre 2012.

En termes de coûts directs, les travaux déjà réalisés par LTF pour la galerie de Venaus figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2013, pour un montant de 13,6 M€ en immobilisations en cours. Par ailleurs, une partie du coût des études APS et APR réalisées par LTF avant 2008, pour un montant total de 63,3 M€ au 31 décembre 2013, a concerné la partie italienne du projet, sans qu'il soit possible de déterminer une perte de valeur spécifique en lien avec le changement de tracé.

Du fait de la nature du projet d'ensemble conduit par la Société, aucun amortissement exceptionnel ou provision n'a été constitué à ce stade dans les comptes au 31 décembre 2013.

III.2.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées selon le niveau d'avancement des travaux et études financés.

Cette méthode dite des "subventions méritées" est conforme à celle appliquée par l'un des associés de la Société (RFF) et permet de proportionner la reconnaissance des subventions en capitaux propres aux coûts

engagés et dans la limite des subventions accordées.

La méthode de comptabilisation des subventions d'investissement est détaillée au § III.4 "Capitaux propres".

III.3 Intégration des éléments italiens

Le siège social de LTF SAS est situé à Chambéry, en France.

Au siège de Chambéry est rattachée l'antenne de Modane et, à l'établissement secondaire de Turin, l'antenne de Suse.

Compte tenu des règles comptables et fiscales en France et en Italie, la comptabilité relative aux opérations de l'établissement secondaire de Turin est tenue de façon autonome au cours de l'exercice.

Les comptes italiens sont intégrés mensuellement dans la comptabilité du siège de Chambéry, à l'issue de retraitements pour mise aux normes françaises.

Les retraitements concernent l'amortissement des immobilisations.

III.4 Capitaux propres

Les ressources de la Société sont uniquement constituées de subventions d'investissement affectées à la réalisation de l'objet social de LTF, tel que défini à l'art. 6 du Traité franco-italien de Turin du 29 janvier 2001, et de produits liés à des prestations réalisées pour les associés ou pour des tiers.

LTF inscrit les subventions méritées sur immobilisations en cours à la rubrique "capitaux propres". Les subventions acquises selon leurs modalités spécifiques d'attribution mais pour lesquelles les travaux et études financés n'ont pas encore été engagés à la clôture ne sont pas reconnues en capitaux propres sur l'exercice.

Les subventions accordées à LTF se présentent comme suit, selon leur origine :

- Les subventions accordées par le Ministère français des transports sont qualifiées de subventions d'investissement par la convention de financement signée entre LTF, l'État français et RFF le 15 octobre 2002 ;
- Les subventions accordées par l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport en France) sont qualifiées de subventions d'investissement par les conventions de financement signées entre l'État, l'AFITF, RFF et LTF le 11 juillet 2005 et le 15 septembre 2006 ;
- Les subventions accordées à RFF par l'Union européenne et reversées ensuite à la même date de valeur à LTF pour le financement du projet sont comptabilisées en tant que subventions d'équipement, compte tenu de la nature du projet ;
- Les appels de fonds réalisés par LTF envers RFI sont considérés symétriquement comme le reversement des subventions d'investissement perçues par RFI pour le compte de LTF, dans la limite des montants votés à la loi Programme italienne (« Contratto di Programma ») ;
- De même, les subventions accordées par le Comité Interministériel pour la Programmation Economique (CIPE) italien et versées directement par le Ministère italien des infrastructures et des transports sont qualifiées de subventions d'investissement.

A chaque clôture, LTF s'assure que l'ensemble des subventions méritées ainsi comptabilisées en capitaux propres a bien fait l'objet d'une autorisation d'octroi et que les travaux et études financés et immobilisés correspondent aux subventions octroyées et présentées en situation nette.

III.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont constituées de logiciels amortis sur un an.

III.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durée d'amortissement :

- Matériel et outillage industriel : 4 ans
- Matériel informatique et de bureautique : 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Installation agencement : 8 ans
- Matériel de transport : 4 ans

III.7 Immobilisations financières

Les dépôts et les cautions sont évalués à leur valeur nominale.

Le montant comptabilisé correspond principalement à la caution pour les locaux situés en Italie et en France.

III.8 Informations relatives aux dirigeants

Les rémunérations du Président et du Directeur Général sont fixées par les associés.

Les autres administrateurs de la Société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

III.9 Engagements pris en matière d'indemnité de départ des salariés

Les engagements auxquels LTF doit faire face en matière d'indemnités de départ en retraite des salariés en activité en France, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par les textes, ne font pas l'objet de provisions au bilan arrêté au 31 décembre 2013, eu égard à la faible ancienneté et à l'âge moyen des effectifs.

Les engagements sont provisionnés pour les salariés italiens, comme imposé par la législation en vigueur.

III.10 Provisions pour risques et charges

III.10.1 Risques fiscaux

La Société a fait l'objet d'un redressement en mars 2003, relatif à la déductibilité de la TVA sur la totalité de ses charges taxables.

Toutefois, dans sa lettre du 15 mars 2004, la Direction des services fiscaux de la Savoie a reconnu *"le droit à déduction de la Société LTF, dans la mesure où elle conduit des études et travaux d'infrastructures préliminaires dont elle acquiert la propriété, et manifeste l'intention de les mettre à disposition, à titre onéreux, auprès de futurs utilisateurs de ces ouvrages. En conséquence, une décision totale est prononcée concernant les demandes de remboursement de crédits de TVA en attente"*.

La décision, notifiée par la CIG le 17 janvier 2013, de confier à LTF le rôle du Promoteur, lequel sera chargé de la réalisation et de l'exploitation de la future ligne ferroviaire, permet d'envisager à terme l'existence de recettes taxables selon des modalités à définir dans le cadre des deux législations nationales.

Par ailleurs, un contrôle fiscal est en cours concernant l'établissement italien et son issue n'est pas connue à ce jour.

III.10.2 Autres provisions pour risques et charges

La société constitue des provisions pour risques et charges quand une obligation à l'égard d'un tiers devient probable ou certaine et que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

En particulier, la Société peut faire l'objet de réclamations dans le cadre de travaux ou marchés qu'elle confie à des tiers.

A chaque clôture, la Société examine chacune de ces réclamations, dont certaines peuvent porter sur des montants significatifs.

Elle enregistre les provisions qui lui semblent nécessaires afin de couvrir les risques qu'elle estime probables à la clôture. La Société est confiante dans la qualité des estimations et provisions qu'elle enregistre, en reconnaissant toutefois que l'issue de ces réclamations pourra s'avérer différente de celle attendue.

III.11 Conversion des éléments en devises

Il n'a pas été constaté de créance ou de dettes importantes en monnaies étrangères à la clôture de l'exercice 2013.

IV. Compléments d'informations relatifs au bilan

IV.1 Actif immobilisé et amortissement

IV. 1.1 - Actif Immobilisé - Valeurs brutes				
Montants en euros		Exercice du 01/01/13 au 31/12/13		
Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/12	Augmentations	Diminutions et transferts	Valeurs brutes au 31/12/13
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
<i>Frais d'établissement :</i>				
<i>Autres :</i>				
- France	433 859	11 437		445 296
- Italie	337 807	24 364		362 171
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	771 666	35 801		807 467
<u>Immobilisations corporelles</u>				
<i>Matériel et outillage :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Installations agencements :</i>				
- France	396 992	1 335		398 327
- Italie	401 911	18 543		420 454
	798 903	19 878		818 781
<i>Matériel de transport :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>				
- France	171 644	991		172 635
- Italie	435 966	10 151		446 117
	607 610	11 142		618 752
<i>Mobilier :</i>				
- France	75 494	0		75 494
- Italie	122 577	1 842		124 419
	198 071	1 842		199 913
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 604 584	32 862		1 637 446
<u>Immobilisations financières</u>				
- France	30 325	-466		29 859
- Italie	26 455	0		26 455
	56 780	-466		56 314
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	56 780	-466		56 314
<u>Immobilisations en cours de construction</u>				
- Territoires	14 332 618	9 799 761		24 132 379
- APS	30 508 395	0		30 508 395
- APR	66 287 215		21 496	66 265 719
- Sondages de substitution aux galeries	7 060 723	0		7 060 723
- Révisions APS/APR	43 438 581	16 128 587		59 567 168
- Descenderie Modane	116 909 185	777 113		117 686 298
- Descenderie St-Martin	200 934 232	1 660 048		202 594 280
- Descenderie La Praz	90 638 211	667 887		91 306 098
- Galerie de la Maddalena	31 310 918	48 732 261		80 043 179
- Sondages géologiques	14 466 728	0		14 466 728
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS	615 886 806	77 765 656	21 496	693 630 966
TOTAL ACTIF IMMOBILISE VALEURS BRUTES	618 319 836	77 833 854	21 496	696 132 194

IV. 1.2 - Actif Immobilisé - Amortissements

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Rubriques	Amortissements cumulés au 31/12/12	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/13
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
<i>Frais d'établissement :</i>	-	-	-	-
<i>Autres :</i>				
- France	419 350	25 946		445 296
- Italie	336 750	7 943		344 693
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756 100	33 889		789 989
<u>Immobilisations corporelles</u>				
<i>Matériel et outillage :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Installations agencements :</i>				
- France	349 150	28 124		377 274
- Italie	325 945	44 452		370 397
	675 095	72 576		747 671
<i>Matériel de transport :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>				
- France	169 096	2 704		171 800
- Italie	370 204	25 830		396 034
	539 300	28 535		567 835
<i>Mobilier :</i>				
- France	74 382	877		75 259
- Italie	103 139	6 506		109 645
	177 521	7 383		184 904
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 391 916	108 494		1 500 410
<u>Immobilisations financières</u>				
- France				
- Italie				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE AMORTISSEMENTS	2 148 016	142 383		2 290 399

IV.2 Actif circulant et dettes

IV. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes			
Montants en euros		Exercice du 01/01/13 au 31/12/13	
1. CREANCES	Montant Brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	34	34	
Associés			
Etat et autres collectivités publiques (1)	19 501 796	19 501 796	
Autres (2) (3)	103 734 549	103 734 549	
Capital souscrit appelé, non versé industriels			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	123 236 379	123 236 379	
(1) Dont : TVA	996 203		
IVA	18 504 689		
(2) Dont débiteurs Etats/AFITF/UE (Subv. d'investissement à recevoir)	75 959 382		
- Subv 50% UE France au titre du programme lancé en 2012	1 982 437		
- Subv 70% AFITF avenant n°6	2 363 500		
- Intérêts AFITF	382 000		
- Subv 50% UE Italie au titre du programme lancé en 2013	71 231 445		
(3) Dont : associés compte courant RFF	27 611 262		

IV. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes			
Suite			
Montants en euros		Exercice du 01/01/13 au 31/12/13	
2. DETTES	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à un an au maximum			
- à plus d'un an à l'origine			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 235 324	23 235 324	
Dettes fiscales et sociales (1)	1 187 474	1 187 474	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	625	625	
Autres dettes (2)	110 328 693	110 328 693	
Produits constatés d'avance			
TOTAL	134 752 115	134 752 115	
(1) Dont : Dettes fiscales	341 579		
Dettes sociales	845 895		
(2) Dont : subvention appelée non encore méritée Italie	74 866 442		
subvention appelée non encore méritée France	35 461 367		

IV.3 Contes de régularisation

IV.3.1 - Charges et produits constatés d'avance				
Montants en euros				
Exercice du 01/01/13 au 31/12/13				
NATURE	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total au 31/12/13
Charges constatées d'avance				
- France				
- Italie				
TOTAL				
Produits constatés d'avance				
- France				
- Italie				
TOTAL				

IV.4 Capitaux propres (note III.4)

IV.4.a Evolution des subventions d'investissements			
Montants en euros			
Exercice du 01/01/13 au 31/12/13			
SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	Subventions appelées au 31/12/2012	Subventions appelées sur l'exercice	Subventions appelées au 31/12/2013
Ministère français des transports	30 500 000		30 500 000
AFITF (Agence de financement des infrastructures de Transport en France)	130 982 500	2 363 500	133 346 000
UE France	137 807 441	58 115 613	195 923 054
Total subventions appelées France	299 289 941	60 479 113	359 769 054
Ministère des infrastructures et des transports Italien	11 776 567		11 776 567
RFI (Italie)	186 059 553	21 796 996	207 856 549
UE Italie	146 965 477	77 591 127	224 556 604
Total subventions appelées Italie	344 801 597	99 388 123	444 189 720
Subvention méritée (+) / appelée non encore méritée (-) France	-12 781 512	-22 679 855	-35 461 367
Subvention appelée non encore méritée (-) Italie	-28 396 641	-46 469 801	-74 866 442
TOTAL SUBVENTIONS INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES	602 913 385	90 717 580	693 630 965

IV.4.b Répartition des subventions d'investissements

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

	Sur programme financé en commun	Sur programme financé uniquement par l'Italie	Sur intérêts compte courant RFF financés uniquement par la France	Total subventions au 31/12/2013
Subventions France	324 251 911		55 777	324 307 688
Subventions Italie	324 251 911	45 071 366		369 323 277
TOTAL SUBVENTIONS INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES	648 503 823	45 071 366	55 777	693 630 965

IV.5 Provisions

IV.5 Provisions

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

NATURE	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/13
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour risques et charges (note III/10.2 - page 33)				
Provisions pour pensions (note III/9 - page 32)	184 674	52 556		237 230
TOTAL	184 674	52 556		237 230
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	184 674	52 556		237 230

V. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

V.1 Production immobilisée

LTF a pour objet la réalisation des études et travaux préliminaires du tunnel pour la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

En conséquence, à la fin de chaque exercice et sauf exception, LTF inscrit en immobilisation en cours la totalité des charges d'exploitation, des charges financières nettes ainsi que des charges exceptionnelles nettes. En application de ces dispositions, en 2013, LTF a inscrit 78.182.877 € en production immobilisée.

Le résultat de l'exercice est donc nul.

V.2 Crédit bail

La Société n'avait aucun contrat de crédit bail en 2013.

V.3 Charge d'impôt

Les impôts et taxes dus en France et en Italie sont classés en "impôts et taxes" dans le compte de résultat et sont immobilisés.

V.4 Risques de change

La Société réalise la quasi-totalité de ses opérations en euros et est peu exposée au risque de change.

V.5 Effectif et masse salariale

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel pour l'exercice s'élèvent à 4.694.823 €, dont 888.319 € pour le personnel mis à disposition (y compris intérimaires) par SNCF, RFI et Italferr. Le personnel est réparti comme suit :

Personnel	Exercice 2013 (du 1er janvier au 31 décembre 2013)		
	Effectif moyen du personnel (équivalent temps plein)	Dont Dirigeants	Autres personnels
Salariés France	33	2	31
Salariés Italie	13	2	11
Mis à disposition			
Par RFI / Italferr	7	3	4
Par la SNCF	2		2
TOTAL	55	7	48

VI. Autres informations significatives

Engagements pris :

A la clôture de l'exercice 2013, LTF a engagé des marchés d'études, de travaux, et liés au fonctionnement de la Société pour un montant total d'environ 776,4 M€, dont 693,6 M€ ont été immobilisés.

Engagements reçus :

A la clôture de l'exercice 2013, LTF a reçu des engagements des Etats français et italien pour un montant de 1 194,05 M€, correspondant au programme 2001-2014 entériné par la CIG pour la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, répartis comme suit :

◆ Programme 2002	:	98,00 M€
◆ Programme 2003	:	129,00 M€
◆ Programme 2004	:	32,00 M€
◆ Programme 2005	:	165,00 M€
◆ Programme 2006	:	76,42 M€
◆ Programme 2007	:	94,08 M€
◆ Programme 2008	:	71,50 M€
◆ Programme 2009	:	50,01 M€
◆ Programme 2010	:	108,17 M€
◆ Programme 2011	:	17,55 M€
◆ Programme 2012	:	39,97 M€
◆ Programme 2013	:	36,20 M€
◆ Programme 2014	:	276,15 M€
<u>Total</u>	:	1 194,05 M€

Sur ce montant, LTF a déjà perçu 728,0 M€ en numéraire sur 693,6 M€ immobilisés.

Conformément aux informations fournies au § III.4 "capitaux propres", ces subventions ne pourront être versées qu'à hauteur des études et travaux réalisés par LTF.

Passifs éventuels :

A la clôture, la Société fait face dans le cadre de son activité à des réclamations formulées par des tiers ou des fournisseurs de prestation ou de travaux. En particulier, des réclamations ont été formulées par l'un des fournisseurs de la Société pour un montant de 16 M€. Cette réclamation fait l'objet d'une procédure d'arbitrage toujours en cours au 31 décembre 2013.

Sur la base des conclusions de ses conseils, la société Lyon Turin Ferroviaire considère que cette réclamation n'est pas fondée et, en conséquence, n'a pas constitué de provision à ce titre.

Rapport général des commissaires aux comptes

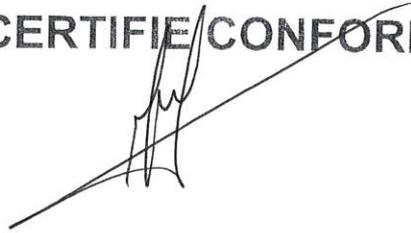
Rapport spécial



LTF - chantier de La Maddalena : Vue de la tête du tunnelier (novembre 2013)

VII. Exercice clos le 31 décembre 2013

Ces documents seront établis par les commissaires aux comptes de LTF après que le Conseil d'Administration de LTF aura, conformément à l'art. 11 C (2) des Statuts de la Société, arrêté les comptes sociaux avant leur transmission aux associés.



PROCES-VERBAL APRES LA CONSULTATION ECRITE DE
LA 36^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

L'an 2014 et le 3 avril,

M. Hubert du MESNIL, Président de la société LTF, société par actions simplifiée ayant son siège à Chambéry et dont le capital de 1.000.000 € immatriculée au RCS de Chambéry sous le n° 439 556 952 est divisé en 2.000 actions appartenant aux associés ci-après désignés :

- Réseau Ferré de France, établissement public à caractère industriel et commercial, ci-après "RFF",
- Rete Ferroviaria Italiana, ci-après "RFI",

a, par le présent procès-verbal, déclaré et constaté :

Que les résolutions suivantes ont été soumises à l'approbation des associés au moyen d'une consultation écrite, conformément à l'article 18 des Statuts.

Première résolution en français :

Lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2014, les administrateurs de LTF ont, par délibération n°3, arrêté les comptes sociaux du douzième exercice comptable de LTF et autorisé leur transmission aux Associés, RFF et RFI.

Le Président a adressé aux Associés pour leur approbation les comptes annuels du douzième exercice comptable de la Société (rapport financier 2013).

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration et les comptes du 12^{ème} exercice du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve, en conséquence, les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne aux administrateurs quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Première résolution en italien :

In occasione del Consiglio di Amministrazione del 18 marzo 2014, gli Amministratori di LTF hanno stabilito, con delibera n°3, i conti sociali del dodicesimo esercizio contabile di LTF ed hanno autorizzato la loro trasmissione agli Associati RFF e RFI;

Il Presidente ha inviato agli Associati per approvazione i conti annuali del dodicesimo esercizio contabile della Società (rapporto finanziario 2013).

L'assemblea generale, dopo avere ascoltato la lettura del rapporto finale dei revisori dei conti, approva in tutte le sue parti il rapporto del Consiglio di Amministrazione ed i conti del 12° esercizio dal 1° gennaio 2013 al 31 dicembre 2013 come sono stati presentati.

Di conseguenza, approva le operazioni illustrate nei suddetti conti o riassunte nei predetti rapporti e liberano gli Amministratori del loro operato per l'esercizio passato.





Deuxième résolution en français :

Le résultat de l'exercice étant nul, l'Assemblée générale précise que son affectation n'est pas requise.

Deuxième résolution en italien :

Essendo nullo il risultato d'esercizio, l'Assemblea Generale precisa che la sua assegnazione non è richiesta.

Troisième résolution en français :

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, en prend acte purement et simplement.

Troisième résolution en italien :

Dopo essere stati informati del rapporto straordinario dei revisori dei conti, l'assemblea generale ne prende semplicemente atto.

Quatrième résolution en français :

Les Associés décident que l'article 4, 2^{ème} alinéa, des Statuts de LTF SAS est ainsi modifié :

*« La Société a un établissement secondaire à Turin (Italie), **Via Borsellino, 21 - 10138.** »*

Quatrième résolution en italien :

Gli Associati decidono che l'articolo 4, comma secondo, dello Statuto di LTF SAS è modificato come segue :

*“La Società ha una sede secondaria a Torino (Italia), **Via Borsellino, 21 - 10138.**”*

Cinquième résolution en français :

Les Associés désignent en tant que commissaires aux comptes titulaires (article 15 des Statuts) :

DELOITTE, DELOITTE & Associés, situé 81 boulevard de Stalingrad, BP 81284, F-69608 VILLEURBANNE Cedex, représenté par Mme Nathalie LORENZO-CASQUET, associée signataire,

PwC, PricewaterhouseCoopers Audit SA, situé 20 rue Garibaldi, F-69541 LYON Cedex 06, représenté par M. Philippe GUÉGUEN, associé signataire et fondé de pouvoirs,

Les nouveaux commissaires aux comptes titulaires devront accepter leurs fonctions qu'ils exerceront et déclarer n'être soumis à aucune incompatibilité de quelque nature que ce soit.

Cinquième résolution en italien :

Gli Associati designano revisori dei conti titolari (articolo 15 dello Statuto):





DELOITTE, DELOITTE & Associés, situado 81 boulevard de Stalingrad, BP 81284, F-69608 VILLEURBANNE Cedex, rappresentato dalla Sig.ra Nathalie LORENZO-CASQUET, Socia firmataria,

PwC, PricewaterhouseCoopers Audit SA, situato 20 rue Garibaldi, F-69541 LYON Cedex 06, rappresentato dal Sig. Philippe GUEGUEN, Socio firmatario e con pieni poteri,

I nuovi revisori dei conti titolari dovranno accettare le funzioni e dichiarare di non essere soggetti ad alcuna incompatibilità né interdizione.

Sixième résolution en français :

Les Associés désignent en tant que commissaires aux comptes suppléants (article 15 des Statuts) :

Cabinet BEAS, domicilié 195 avenue Charles de Gaulle, F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE, représenté par M. Gérard BADIN, Associé Deloitte et Responsable de la Région Rhône-Alpes.

M. Jean-Christophe GEORGHIU, Président de PricewaterhouseCoopers Audit, domicilié pour sa charge au siège social de PwC Audit, 63 rue de Villiers, F-92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

Les nouveaux commissaires aux comptes suppléants devront accepter leurs fonctions qu'ils exerceront et déclarer n'être soumis à aucune incompatibilité de quelque nature que ce soit.

Sixième résolution en italien :

Gli Associati designano revisori dei conti supplenti (articolo 15 dello Statuto):

Cabinet BEAS, domiciliato 195 avenue Charles de Gaulle, F-92524 NEUILLY-SUR-SEINE, rappresentato dal Sig. Gérard BADIN, Socio Deloitte e Responsabile della Regione Rhône-Alpes.

Il Sig. Jean-Christophe GEORGHIU, Presidente di PricewaterhouseCoopers Audit, domiciliato presso la sede sociale di PwC Audit, 63 rue de Villiers, F-92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

I nuovi revisori dei conti supplenti dovranno accettare le funzioni e dichiarare di non essere soggetti ad alcuna incompatibilità né interdizione.

Septième résolution en français :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité.

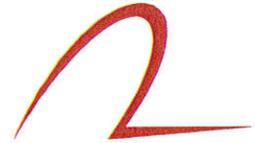
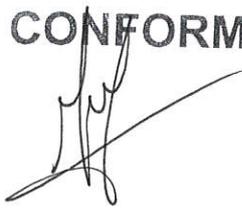
Septième résolution en italien :

I pieni poteri sono concessi al detentore di una copia o di un estratto del presente verbale al fine di compiere ogni formalità prevista dalla legge.

Que par lettre datée du 19 mars 2014, il a été adressé à chacun des associés les pièces suivantes :

- des projets de résolutions ;
- un bulletin de vote ;





- la Proposition d'Attribution du Marché relative au mandat de co-commissariat aux comptes de LTF SAS.

Les rapports des commissaires aux comptes ont été envoyés aux associés en date du 24 mars 2014.

Qu'il a été rappelé aux associés qu'ils ont à retourner leur bulletin de vote dans le délai imparti à compter de la réception de la lettre de consultation.

Qu'il résulte du dépouillement des bulletins retournés dans ce délai que le résultat du vote émis est le suivant :

Première résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Deuxième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Troisième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Quatrième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.





Cinquième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Sixième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Septième résolution

OUI M. Michele Mario ELIA 1000 actions

OUI M. Jacques RAPOPORT 1000 actions

Les associés ayant voté OUI représentant la totalité des parts, cette résolution est régulièrement adoptée.

Qu'enfin :

- la copie des pièces susvisées ainsi que les documents qui leur étaient joints ;
- les bulletins constatant les votes émis ;

ont été annexés au présent procès-verbal dressé par le président soussigné.

*Hubert du MESNIL,
Président de LTF*



PricewaterhouseCoopers Audit
20 rue Garibaldi
69451 Lyon Cedex 06

KPMG Audit
Immeuble KPMG
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense

LYON TURIN FERROVIAIRE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2013

PricewaterhouseCoopers Audit
20 rue Garibaldi
69451 Lyon Cedex 06

KPMG Audit
Immeuble KPMG
1 cours Valmy
92923 Paris La Défense

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Associés
LYON TURIN FERROVIAIRE
1091 avenue de la Boisse
73000 CHAMBERY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Lyon Turin Ferroviaire S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

LYON TURIN FERROVIAIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013 - Page 2

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « II.3 Perspectives du projet - Bases d'établissement des comptes annuels de LTF » de l'annexe aux comptes annuels, note qui présente notamment les développements intervenus en 2013 et qui confortent le maintien de la convention comptable de la continuité de l'exploitation et les valeurs comptables des actifs et passifs de la société.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note III.2 de l'annexe aux comptes annuels expose les principes et méthodes comptables utilisés par la société depuis sa création. La note II.3 de l'annexe présente des éléments complémentaires justifiant notamment le maintien de la convention de base de la continuité d'exploitation et les valeurs comptables des actifs et des passifs de la société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

LYON TURIN FERROVIAIRE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013 - Page 3

III - Vérifications et informations spécifiques

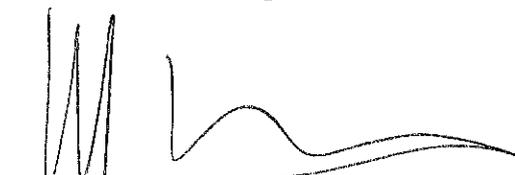
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes

Fait à Lyon et Paris La Défense, le 18 mars 2014

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Guéguen
Associé

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Michel Seguin
Associé

Bilan Actif

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

		Détail des postes	Réf. Annexe	Valeurs brutes	Amort. et provisions	Valeurs nettes au 31/12/13	Valeurs nettes au 31/12/12
ACTIF IMMOBILISE	<u>Immobilisations incorporelles</u>		IV.1				
		Concessions, brevets, licences		807 467	789 989	17 478	15 565
		Autres immobilisations incorporelles					
				807 467	789 989	17 478	15 565
	<u>Immobilisations corporelles</u>		IV.1				
		Installations techniques, matériel, outillage					
		Autres immobilisations corporelles		1 637 446	1 500 410	137 036	212 669
				1 637 446	1 500 410	137 036	212 669
	<u>Immobilisations financières</u>		IV.1 et IV.2				
		Autres immob. Financières, dépôts, cautions		56 314		56 314	56 781
			56 314		56 314	56 781	
<u>Immobilisations en cours</u>		IV.1					
	Territoires APS APR Révisions sondages		187 534 384		187 534 384	161 627 532	
	Ouvrages constructions		506 096 582		506 096 582	454 259 273	
			693 630 966		693 630 966	615 886 805	
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>							
	Avances acomptes versés s/ co. Immobilisations corp.		5 972 646		5 972 646	22 236 491	
			702 104 840	2 290 399	699 814 440	638 408 301	
ACTIF CIRCULANT	<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>						
		Avances acomptes versés s/ commandes		13 637		13 637	69 625
				13 637		13 637	69 625
	<u>Créances</u>		IV.2				
		Clients et comptes rattachés		34		34	51 352
		Autres créances		123 236 345		123 236 345	26 408 729
				123 236 379		123 236 379	26 460 081
	<u>Disponibilités</u>						
		Disponibilités		6 423 035		6 423 035	20 860 881
				6 423 035		6 423 035	20 860 881
<u>Charges constatées d'avance</u>		IV.2 et IV.3					
	Charges constatées d'avance						
			129 673 050		129 673 050	47 390 586	
TOTAL GENERAL				831 777 890	2 290 399	829 487 491	685 798 887

Bilan Passif

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

<i>Détail des postes</i>		Réf. Annexe	Valeurs au 31/12/13	Valeurs au 31/12/12
C A P I T A U X P R O P R E S	Capital		1 000 000	1 000 000
	Report à nouveau			
	Report à nouveau		-137 507	-137 507
	Réserves		4 686	4 686
	Résultat net de l'exercice			
	Résultat net de l'exercice			
	Subventions d'investissements	IV.4	693 630 966	615 886 805
CAPITAUX PROPRES			694 498 145	616 753 984
P R O V I S I O N S	Provisions pour risques et charges	IV.5		
	Provisions pour litiges			
	Provisions pour risques et charges			
	Provisions pour pensions		237 230	184 674
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			237 230	184 674
D E T T E S	Dettes d'exploitation	IV.2		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		23 235 324	22 116 021
	Dettes fiscales		341 579	32 413
	Dettes sociales		845 895	811 055
			24 422 797	22 959 489
	Dettes sur immobilisations et autres dettes	IV.2		
	Dettes fournisseurs immobilisations comptes rattachés		625	1 600
	Autres dettes		110 328 693	45 899 140
			110 329 318	45 900 740
	Produits constatés d'avance	IV.2 et IV.3		
Produits constatés d'avance				
DETTES			624 752 115	68 860 229
TOTAL GENERAL			624 497 491	685 798 887

Compte de Résultat

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12	
<u>Production vendue sur prestations services</u>				
Production vendue		0	0	
Production immobilisée		78 182 877	41 783 227	
		78 182 877	41 783 227	
<u>Reprise sur amortissements et provisions</u>				
Reprise sur amortissements et provisions		0	0	
		0	0	
<u>Autres produits</u>				
Autres produits		506 834	84 986	
		506 834	84 986	
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION		78 689 712	41 868 214	
E X P L O I T A T I O N	<u>Autres achats et charges externes</u>			
	Territoires APS, APR & révisions		-14 374 624	-14 195 632
	Travaux préliminaires et sondages		-55 185 327	-19 649 681
	Personnel détaché		-888 319	-852 473
	Autres fournitures diverses		-3 555 062	-3 230 817
			-74 003 331	-37 928 604
	<u>Impôts taxes versements assimilés</u>			
	Impôts taxes et versements assimilés		-735 975	-221 198
			-735 975	-221 198
	<u>Charges de personnel</u>			
	Salaires et traitements		-2 676 704	-2 440 698
	Charges sociales		-1 129 801	-1 035 270
		-3 806 505	-3 475 968	
<u>Dotations d'exploitation</u>				
Dotations amortissements sur immobilisations		-142 382	-242 288	
Dotations provisions		0	0	
		-142 382	-242 288	
<u>Autres charges</u>				
Autres charges		-1 518	-156	
		-1 518	-156	
TOTAL CHARGES EXPLOITATION		78 689 712	-41 868 214	
RESULTAT EXPLOITATION		0	0	

Compte de Résultat

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Détail des postes		Du 01/01/13 au 31/12/13	Du 01/01/12 au 31/12/12	
F I N A N C I E R	<i>Autres Intérêts et produits assimilés</i>	499 310	25 915	
	<i>Reprises sur provisions financières</i>			
	<i>Différence positive change</i>	0	7	
	<i>Transferts de charges financières</i>	0	173	
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	499 310	26 095	
	<i>Intérêts charges assimilées</i>	-32 350	-26 095	
	<i>Dotations amortissements et provisions</i>			
	<i>Différence négatives change</i>	-186	0	
	<i>Transferts de produits financiers</i>	-466 775		
	TOTAL CHARGES FINANCIERES	-499 310	-26 095	
RESULTAT FINANCIER		0	0	
RESULTAT COURANT		0	0	
E X C E P T I O N N E L	<i>Produits exceptionnels sur opération de gestion</i>	0	150 148	
	<i>Produits exceptionnels sur opération en capital</i>	0	1	
	<i>Transferts de charges exceptionnelles</i>	28 058	6 474	
	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 058	156 623	
	<i>Charges exceptionnelles sur opération de gestion</i>	-27 395	-156 593	
	<i>Charges exceptionnelles sur opération en capital</i>	-663	-30	
	<i>Transferts de produits exceptionnels</i>	0	0	
	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-28 058	-156 623	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0
	<i>Impôt sur les bénéfices</i>	0	0	
RESULTAT NET		0	0	

I. Annexe comptable - Introduction

I.1 Présentation de Lyon Turin Ferroviaire – LTF SAS

LTF est une Société par actions simplifiée.

LTF a été créée par ses actionnaires, RFF (Réseau Ferré de France) et RFI (Rete Ferroviaria Italiana) le 3 octobre 2001, dans le cadre du Traité du 29 janvier 2001 (art. 6) et inscrite au Registre du Commerce de Chambéry le 17 octobre 2001 (début d'exploitation le 16 octobre 2001).

Son activité : Études, reconnaissances géologiques (avec notamment la réalisation de descenderies et de galeries de reconnaissance en France et en Italie) et travaux préparatoires en vue de la réalisation d'un tunnel ferroviaire entre la France et l'Italie.

Ses missions sont décrites à l'article 5 du Traité entre la France et l'Italie du 29 janvier 2001.

Le 12 décembre 2012, les actionnaires de la Société ont prorogé sa durée de vie jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard, afin qu'elle achève les missions de son objet social, tel qu'il vient d'être rappelé.

I.2 Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 1.000.000 €.

Il est divisé en 2000 actions de 500 € chacune.

Les actions sont réparties à parts égales (1000 actions) entre les deux actionnaires RFF et RFI.

II. Faits significatifs et base d'établissement des comptes de LTF SAS

II.1 Avancement du projet

Le programme de LTF prévoit un investissement de 1 194,05 M€, intégralement autorisé à ce jour, pour les études et travaux de reconnaissance dont la Société a la charge.

A fin 2013, LTF a déjà réalisé 693,6 M€ d'investissement, soit environ 58 % du programme autorisé.

L'état d'avancement des principaux travaux de reconnaissance déjà engagés et réalisés à la fin de l'année 2013 est le suivant :

- Descenderie de Modane/Villarodin-Bourget : le chantier a été achevé fin 2007 et le décompte général et définitif du marché a été signé début 2009 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Descenderie de La Praz : le chantier a été achevé au premier semestre 2009 et le décompte général et définitif du marché a été signé au mois de décembre 2009 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Descenderie de St Martin La Porte : le chantier a été achevé en septembre 2010 et le décompte général et définitif du marché a été signé fin 2012 ; les opérations de maintenance sont actuellement en cours.
- Galerie de reconnaissance de La Maddalena : suite à l'occupation des aires de chantier par des opposants au projet en 2005, les travaux de la galerie de reconnaissance de Venaus en Italie ont été suspendus. Désormais localisé à La Maddalena, le chantier a pu être lancé à la fin du mois de juin 2011 avec la prise de possession d'une partie des aires et la réalisation d'une clôture anti intrusion, puis

l'occupation complète des aires au début de l'année 2012. L'excavation de la galerie a débuté à la fin du mois de novembre 2012 et devrait être achevée fin 2015.

- Reconnaitances géologiques au pied de la descenderie de Saint Martin la Porte : le 20 décembre 2011, la Commission Intergouvernementale (CIG) a demandé à LTF d'engager la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises en vue du lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'une galerie de reconnaissance au tunnelier dans l'axe du tube sud et au diamètre du tunnel de base, entre les pieds des descenderies de Saint Martin la Porte et de La Praz, et d'une deuxième branche de descenderie creusée à l'explosif vers St Jean de Maurienne. La CIG du 14 décembre 2012 a autorisé le lancement de l'appel d'offres, qui a été publié par LTF le 22 décembre 2012 en vue d'une attribution du contrat début 2014. Les travaux d'excavation devraient ensuite démarrer début 2015.

II.2 Financement des activités

Conformément au Traité du 29 janvier 2001, le programme de LTF est financé par l'Union Européenne et les deux états français et italien.

Suite à la décision du Gouvernement italien d'octroyer un financement supplémentaire financé à 100 % par l'Italie (déduction faite des financements européens correspondants) pour les surcoûts causés par le changement de tracé en territoire italien (décision actée dans le nouvel Accord intergouvernemental signé le 30 janvier 2012), le programme autorisé de LTF, tel qu'approuvé par son Conseil d'Administration le 12 décembre 2013 et par la

CIG le 18 décembre 2013 s'élève désormais à 1 194,05 M€, dont 83,20 M€ découlant du changement de tracé en Italie.

Le 4 décembre 2008, la Commission européenne a notifié aux gouvernements français et italien une décision de financement européen pour la période budgétaire 2007-2013, à hauteur de 671,8 M€, dont 233 M€ pour l'achèvement des missions de LTF et 438,8 M€ pour l'engagement des travaux de réalisation de la nouvelle ligne.

Pour leur part, les deux gouvernements ont prévu pour cette période une contribution à hauteur de 1.420 M€, dont 233 M€ pour l'achèvement des missions de LTF.

Le 5 mars 2013, la Commission européenne a notifié aux Ministères français et à LTF une décision de financement modificative, comportant notamment un délai supplémentaire de deux années pour mener à bien le programme 2007-2013 (devant ainsi s'achever en 2015) et une répartition différente entre la subvention liée à l'achèvement des missions de LTF et celle liée aux activités du futur Promoteur, aboutissant à une augmentation d'environ 104 M€ de la subvention liée aux activités de LTF et sécurisant par conséquent l'exécution de son programme.

Par ailleurs, les gouvernements français et italien ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté de poursuivre l'opération et notamment, lors du dernier sommet franco-italien du 20 novembre 2013 à Rome, au cours duquel le Président de la République française et le Président du Conseil italien ont constaté les progrès réalisés dans le processus de ratification, par leurs parlements respectifs, de l'accord binational signé le 30 janvier 2012.

II.3 Perspectives du projet - Bases d'établissement des comptes annuels de LTF

Les événements suivants, intervenus en 2013, confortent le maintien de la convention de

base de la continuité d'exploitation et les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société :

- La poursuite des travaux de creusement, débutés en 2012, de la galerie de reconnaissances en Italie, avec notamment l'engagement de la phase de creusement prévue à l'aide d'un tunnelier au mois de novembre 2013,
- La confirmation par le Président de la République française et par le Président du Conseil italien, réunis le 20 novembre 2013 à Rome, de l'attribution prochaine de l'appel d'offres de la galerie de reconnaissances en France, en vue d'un démarrage effectif des travaux de creusement au début de l'année 2015,
- La ratification de l'Accord binational du 30 janvier 2012, par le Parlement français, en date du 2 décembre 2013, et le processus de ratification, désormais bien avancé également en Italie et exprimé à travers l'avis favorable rendu par la Chambre des députés le 12 novembre 2013. Cette ratification permettra donc la transformation prochaine de LTF en Promoteur chargé du percement du tunnel de base, conformément à la décision de la CIG notifiée le 17 janvier 2013.

Cette décision de la CIG permet en particulier de lever l'incertitude relative aux modalités de transfert éventuel de l'actif créé par LTF au Promoteur. Ainsi, les valeurs immobilisées par LTF resteront inscrites dans ses comptes annuels. Elles incluent aussi les coûts des aléas et risques du projet d'ensemble conduit par LTF (voir note III.2.1 « précisions relatives au changement de tracé situé en territoire italien »). Cette décision d'extension de la mission de LTF entraînera également, entre autres, un nouvel allongement de sa durée de vie et une modification de son objet social.

La décision de la CIG tend également à limiter l'incertitude fiscale existant en matière de déductibilité de la TVA et décrite en note III.10.1 « Risques fiscaux ».

III. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice, clos le 31 décembre 2013, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, qui sont essentiellement ceux décrits ci-après.

III.1 Cadre juridique de l'activité de LTF

Au cours de l'année 2002, LTF a lancé les études et les travaux prévus par le Traité du 29 janvier 2001 ("Le Traité") dans le cadre du programme approuvé par la Commission Intergouvernementale ("CIG") le 16 mars 2002, et a poursuivi ces activités ainsi que celles définies par le Mémoire d'entente du 5 mai 2004 signé par les Ministères des Transports français et italien, qui comprennent notamment le lancement des études d'Avant-Projet de Référence.

Ainsi, à la fin de l'année 2004, la phase APR (Avant-Projet de Référence) a été lancée.

Le Traité définit le cadre général de mission de LTF, notamment :

- La nature des actions à mener par la Société dans le cadre de l'avant-projet en vue de la réalisation des ouvrages définitifs de la partie commune de la liaison ferroviaire (art. 5 et 6 du Traité) ;
- La propriété des ouvrages réalisés (art. 7 du Traité) ;
- Le financement à parts égales, assuré par les États français et italien avec le concours de l'Union européenne (art. 10 du Traité)

Conformément à la modification des Statuts de LTF, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 13 décembre 2012, la Société est constituée à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce jusqu'à la date d'achèvement des missions définies à l'article 2 des présents Statuts et, au plus tard, jusqu'à la date du 31 décembre 2015.

La convention de financement signée le 15 octobre 2002 entre l'État français, LTF et RFF dispose que le financement accordé correspond à des subventions d'équipement et que les études réalisées sont la propriété de la Société et sont immobilisées dans ses comptes. Elle indique également que les études et les dossiers des ouvrages réalisés par LTF seront mis à disposition à titre gracieux des États français et italien. Ces subventions ne sont remboursables qu'en cas de trop perçu par rapport aux dépenses engagées par la Société.

Les conventions signées avec l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transports en France) le 11 juillet 2005 et le 15 septembre 2006 pour le financement des études et des ouvrages confirment et confortent ces dispositions.

III.2 Principes et méthodes comptables

III.2.1 Immobilisation des charges d'exploitation et de certaines charges financières et exceptionnelles

Compte tenu du cadre juridique décrit au § III.1 de la présente annexe et des principes comptables retenus par ses associés dans le cadre de projets similaires, la Société immobilise dans la rubrique "Immobilisations en cours" (cf. § IV.1) les charges qu'elle encourt au titre de son activité.

Le coût de la production immobilisée est ainsi constitué des charges directes et indirectes de la Société, y compris les charges d'administration générale, certaines charges financières nettes et exceptionnelles nettes et les impôts payés par les deux établissements.

Les charges financières nettes et les charges exceptionnelles nettes ont fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier leur caractère immobilisable.

Compte tenu de l'avancement du projet d'ensemble au 31 décembre 2013, les immobilisations en cours ainsi constituées ne sont pas amorties ou dépréciées et les subventions d'investissement qui s'y rattachent et inscrites en capitaux propres n'ont pas été rapportées au résultat (cf. § III.2.2).

Précisions relatives au changement de tracé situé en territoire italien.

Du fait de l'opposition locale italienne au projet, les travaux afférents à la galerie de Venaus en Italie avaient dû être suspendus en 2005. En 2011 et 2012, les activités liées à la nouvelle galerie de La Maddalena (qui se substitue à celle de Venaus) ont pu débuter avec, notamment, le début du creusement de la galerie à la fin du mois de novembre 2012.

En termes de coûts directs, les travaux déjà réalisés par LTF pour la galerie de Venaus figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2013, pour un montant de 13,6 M€ en immobilisations en cours. Par ailleurs, une partie du coût des études APS et APR réalisées par LTF avant 2008, pour un montant total de 63,3 M€ au 31 décembre 2013, a concerné la partie italienne du projet, sans qu'il soit possible de déterminer une perte de valeur spécifique en lien avec le changement de tracé.

Du fait de la nature du projet d'ensemble conduit par la Société, aucun amortissement exceptionnel ou provision n'a été constitué à ce stade dans les comptes au 31 décembre 2013.

III.2.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées selon le niveau d'avancement des travaux et études financés.

Cette méthode dite des "subventions méritées" est conforme à celle appliquée par l'un des associés de la Société (RFF) et permet de proportionner la reconnaissance des subventions en capitaux propres aux coûts

engagés et dans la limite des subventions accordées.

La méthode de comptabilisation des subventions d'investissement est détaillée au § III.4 "Capitaux propres".

III.3 Intégration des éléments italiens

Le siège social de LTF SAS est situé à Chambéry, en France.

Au siège de Chambéry est rattachée l'antenne de Modane et, à l'établissement secondaire de Turin, l'antenne de Suse.

Compte tenu des règles comptables et fiscales en France et en Italie, la comptabilité relative aux opérations de l'établissement secondaire de Turin est tenue de façon autonome au cours de l'exercice.

Les comptes italiens sont intégrés mensuellement dans la comptabilité du siège de Chambéry, à l'issue de retraitements pour mise aux normes françaises.

Les retraitements concernent l'amortissement des immobilisations.

III.4 Capitaux propres

Les ressources de la Société sont uniquement constituées de subventions d'investissement affectées à la réalisation de l'objet social de LTF, tel que défini à l'art. 6 du Traité franco-italien de Turin du 29 janvier 2001, et de produits liés à des prestations réalisées pour les associés ou pour des tiers.

LTF inscrit les subventions méritées sur immobilisations en cours à la rubrique "capitaux propres". Les subventions acquises selon leurs modalités spécifiques d'attribution mais pour lesquelles les travaux et études financés n'ont pas encore été engagés à la clôture ne sont pas reconnues en capitaux propres sur l'exercice.

Les subventions accordées à LTF se présentent comme suit, selon leur origine :

- Les subventions accordées par le Ministère français des transports sont qualifiées de subventions d'investissement par la convention de financement signée entre LTF, l'État français et RFF le 15 octobre 2002 ;
- Les subventions accordées par l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport en France) sont qualifiées de subventions d'investissement par les conventions de financement signées entre l'État, l'AFITF, RFF et LTF le 11 juillet 2005 et le 15 septembre 2006 ;
- Les subventions accordées à RFF par l'Union européenne et reversées ensuite à la même date de valeur à LTF pour le financement du projet sont comptabilisées en tant que subventions d'équipement, compte tenu de la nature du projet ;
- Les appels de fonds réalisés par LTF envers RFI sont considérés symétriquement comme le reversement des subventions d'investissement perçues par RFI pour le compte de LTF, dans la limite des montants votés à la loi Programme italienne (« Contratto di Programma ») ;
- De même, les subventions accordées par le Comité Interministériel pour la Programmation Economique (CIPE) italien et versées directement par le Ministère italien des infrastructures et des transports sont qualifiées de subventions d'investissement.

A chaque clôture, LTF s'assure que l'ensemble des subventions méritées ainsi comptabilisées en capitaux propres a bien fait l'objet d'une autorisation d'octroi et que les travaux et études financés et immobilisés correspondent aux subventions octroyées et présentées en situation nette.

III.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles sont constituées de logiciels amortis sur un an.

III.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Durée d'amortissement :

- Matériel et outillage industriel : 4 ans
- Matériel informatique et de bureautique : 4 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans
- Installation agencement : 8 ans
- Matériel de transport : 4 ans

III.7 Immobilisations financières

Les dépôts et les cautions sont évalués à leur valeur nominale.

Le montant comptabilisé correspond principalement à la caution pour les locaux situés en Italie et en France.

III.8 Informations relatives aux dirigeants

Les rémunérations du Président et du Directeur Général sont fixées par les associés.

Les autres administrateurs de la Société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

III.9 Engagements pris en matière d'indemnité de départ des salariés

Les engagements auxquels LTF doit faire face en matière d'indemnités de départ en retraite des salariés en activité en France, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par les textes, ne font pas l'objet de provisions au bilan arrêté au 31 décembre 2013, eu égard à la faible ancienneté et à l'âge moyen des effectifs.

Les engagements sont provisionnés pour les salariés italiens, comme imposé par la législation en vigueur.

III.10 Provisions pour risques et charges

III.10.1 Risques fiscaux

La Société a fait l'objet d'un redressement en mars 2003, relatif à la déductibilité de la TVA sur la totalité de ses charges taxables.

Toutefois, dans sa lettre du 15 mars 2004, la Direction des services fiscaux de la Savoie a reconnu *"le droit à déduction de la Société LTF, dans la mesure où elle conduit des études et travaux d'infrastructures préliminaires dont elle acquiert la propriété, et manifeste l'intention de les mettre à disposition, à titre onéreux, auprès de futurs utilisateurs de ces ouvrages. En conséquence, une décision totale est prononcée concernant les demandes de remboursement de crédits de TVA en attente"*.

La décision, notifiée par la CIG le 17 janvier 2013, de confier à LTF le rôle du Promoteur, lequel sera chargé de la réalisation et de l'exploitation de la future ligne ferroviaire, permet d'envisager à terme l'existence de recettes taxables selon des modalités à définir dans le cadre des deux législations nationales.

Par ailleurs, un contrôle fiscal est en cours concernant l'établissement italien et son issue n'est pas connue à ce jour.

III.10.2 Autres provisions pour risques et charges

La société constitue des provisions pour risques et charges quand une obligation à l'égard d'un tiers devient probable ou certaine et que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

En particulier, la Société peut faire l'objet de réclamations dans le cadre de travaux ou marchés qu'elle confie à des tiers.

A chaque clôture, la Société examine chacune de ces réclamations, dont certaines peuvent porter sur des montants significatifs.

Elle enregistre les provisions qui lui semblent nécessaires afin de couvrir les risques qu'elle estime probables à la clôture. La Société est confiante dans la qualité des estimations et provisions qu'elle enregistre, en reconnaissant toutefois que l'issue de ces réclamations pourra s'avérer différente de celle attendue.

III.11 Conversion des éléments en devises

Il n'a pas été constaté de créance ou de dettes importantes en monnaies étrangères à la clôture de l'exercice 2013.

IV. Compléments d'informations relatifs au bilan

IV.1 Actif immobilisé et amortissement

IV.1.1 - Actif Immobilisé - Valeurs brutes

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/12	Augmentations	Diminutions et transferts	Valeurs brutes au 31/12/13
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement :</i>				
<i>Autres :</i>				
- France	433 859	11 437		445 296
- Italie	337 807	24 364		362 171
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	771 666	35 801		807 467
Immobilisations corporelles				
<i>Matériel et outillage :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Installations agencements :</i>				
- France	396 992	1 335		398 327
- Italie	401 911	18 543		420 454
	798 903	19 878		818 781
<i>Matériel de transport :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>				
- France	171 644	991		172 635
- Italie	435 966	10 151		446 117
	607 610	11 142		618 752
<i>Mobilier :</i>				
- France	75 494	0		75 494
- Italie	122 577	1 842		124 419
	198 071	1 842		199 913
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 604 504	32 862		1 637 366
Immobilisations financières				
- France	30 325	-466		29 859
- Italie	26 455	0		26 455
	56 780	-466		56 314
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	56 780	-466		56 314
Immobilisations en cours de construction				
- Territoires	14 332 618	9 799 761		24 132 379
- APS	30 508 395	0		30 508 395
- APR	66 287 215		21 496	66 265 719
- Sondages de substitution aux galeries	7 060 723	0		7 060 723
- Révisions APS/APR	43 438 581	16 128 587		59 567 168
- Descenderie Modane	116 909 185	777 113		117 686 298
- Descenderie St-Martin	200 934 232	1 660 048		202 594 280
- Descenderie La Praz	90 638 211	667 887		91 306 098
- Galerie de la Maddalena	31 310 918	48 732 281		80 043 179
- Sondages géologiques	14 466 728	0		14 466 728
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS	615 886 806	77 765 656	21 496	693 630 956
TOTAL ACTIF IMMOBILISE VALEURS BRUTES	618 319 836	77 833 854	21 496	696 132 194

IV. 1.2 - Actif Immobilisé - Amortissements

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Rubriques	Amortissements cumulés au 31/12/12	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés au 31/12/13
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Frais d'établissement :</i>				
<i>Autres :</i>				
- France	419 350	25 946		445 296
- Italie	336 750	7 943		344 693
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756 100	33 889		789 989
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<i>Matériel et outillage :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Installations agencements :</i>				
- France	349 150	28 124		377 274
- Italie	325 945	44 452		370 397
	675 095	72 576		747 671
<i>Matériel de transport :</i>				
- France				
- Italie				
<i>Matériel de bureau et informatique :</i>				
- France	169 096	2 704		171 800
- Italie	370 204	25 830		396 034
	539 300	28 535		567 835
<i>Mobilier :</i>				
- France	74 382	877		75 259
- Italie	103 139	6 506		109 645
	177 521	7 383		184 904
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 391 916	108 494		1 500 410
<i>Immobilisations financières</i>				
- France				
- Italie				
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE AMORTISSEMENTS	2 148 016	142 383		2 290 399

IV.2 Actif circulant et dettes

IV. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

1. CREANCES	Exercice du 01/01/13 au 31/12/13		
	Montant Brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	34	34	
Associés			
Etat et autres collectivités publiques (1)	19 501 796	19 501 796	
Autres (2) (3)	103 734 549	103 734 549	
Capital souscrit appelé, non versé industriels			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	123 236 379	123 236 379	

(1) Dont : TVA	996 203
IVA	18 504 689
(2) Dont débiteurs Etats/AFITF/UE (Subv. d'investissement à recevoir)	75 959 382
- Subv 50% UE France au titre du programme lancé en 2012	1 982 437
- Subv 70% AFITF avenant n°6	2 363 500
- Intérêts AFITF	382 000
- Subv 50% UE Italie au titre du programme lancé en 2013	71 231 445
(3) Dont : associés compte courant RFF	27 611 262

IV. 2.1 - Etat des échéances des créances et des dettes
Suite

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

2. DETTES	Exercice du 01/01/13 au 31/12/13		
	Montant	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à un an au maximum			
- à plus d'un an à l'origine			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 235 324	23 235 324	
Dettes fiscales et sociales (1)	1 187 474	1 187 474	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	625	625	
Autres dettes (2)	110 328 693	110 328 693	
Produits constatés d'avance			
TOTAL	134 752 115	134 752 115	

(1) Dont : Dettes fiscales	341 579
Dettes sociales	845 895
(2) Dont : subvention appelée non encore méritée Italie	74 866 442
subvention appelée non encore méritée France	35 461 367

IV.3 Contes de régularisation

IV.3.1 - Charges et produits constatés d'avance

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

NATURE	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total au 31/12/13
Charges constatées d'avance				
- France				
- Italie				
TOTAL				
Produits constatés d'avance				
- France				
- Italie				
TOTAL				

IV.4 Capitaux propres (note III.4)

IV.4.a Evolution des subventions d'investissements

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS	Subventions appelées au 31/12/2012	Subventions appelées sur l'exercice	Subventions appelées au 31/12/2013
Ministère français des transports	30 500 000		30 500 000
AFITF (Agence de financement des infrastructures de Transport en France)	130 982 500	2 363 500	133 346 000
UE France	137 807 441	58 115 613	195 923 054
Total subventions appelées France	299 289 941	60 479 113	359 769 054
Ministère des infrastructures et des transports italien	11 776 567		11 776 567
RFI (Italie)	186 059 553	21 796 996	207 856 549
UE Italie	146 965 477	77 591 127	224 556 604
Total subventions appelées Italie	344 801 597	99 388 123	444 189 720
Subvention méritée (+) / appelée non encore méritée (-) France	-12 781 512	-22 679 855	-35 461 367
Subvention appelée non encore méritée (-) Italie	-28 396 641	-46 469 801	-74 866 442
TOTAL SUBVENTIONS INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES	602 913 385	90 717 580	693 630 965

IV.4.b Répartition des subventions d'investissements

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

	Sur programme financé en commun	Sur programme financé uniquement par l'Italie	Sur intérêts compte courant RFF financés uniquement par la France	Total subventions au 31/12/2013
Subventions France	324 251 911		55 777	324 307 688
Subventions Italie	324 251 911	45 071 366		369 323 277
TOTAL SUBVENTIONS INSCRITES EN CAPITAUX PROPRES	648 503 823	45 071 366	55 777	693 630 965

IV.5 Provisions

IV.5 Provisions

Montants en euros

Exercice du 01/01/13 au 31/12/13

Les mouvements de provisions se présentent comme suit :

NATURE	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montants au 31/12/13
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour risques et charges (note III/10.2 - page 33)				
Provisions pour pensions (note III/9 - page 32)	184 674	52 556		237 230
TOTAL	184 674	52 556		237 230
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	184 674	52 556		237 230

V. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

V.1 Production immobilisée

LTF a pour objet la réalisation des études et travaux préliminaires du tunnel pour la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin.

En conséquence, à la fin de chaque exercice et sauf exception, LTF inscrit en immobilisation en cours la totalité des charges d'exploitation, des charges financières nettes ainsi que des charges exceptionnelles nettes. En application de ces dispositions, en 2013, LTF a inscrit 78.182.877 € en production immobilisée.

Le résultat de l'exercice est donc nul.

V.2 Crédit bail

La Société n'avait aucun contrat de crédit bail en 2013.

V.3 Charge d'impôt

Les impôts et taxes dus en France et en Italie sont classés en "impôts et taxes" dans le compte de résultat et sont immobilisés.

V.4 Risques de change

La Société réalise la quasi-totalité de ses opérations en euros et est peu exposée au risque de change.

V.5 Effectif et masse salariale

Au 31 décembre 2013, les charges de personnel pour l'exercice s'élèvent à 4.694.823 €, dont 888.319 € pour le personnel mis à disposition (y compris intérimaires) par SNCF, RFI et Italferr. Le personnel est réparti comme suit :

Personnel		Exercice 2013 (du 1er janvier au 31 décembre 2013)		
Effectif moyen du personnel (équivalent temps plein)		Dont Dirigeants	Autres personnels	
Salariés France	33	2	31	
Salariés Italie	13	2	11	
Mis à disposition				
Par RFI / Italferr	7	3	4	
Par la SNCF	2		2	
TOTAL	55	7	48	

VI. Autres informations significatives

Engagements pris :

A la clôture de l'exercice 2013, LTF a engagé des marchés d'études, de travaux, et liés au fonctionnement de la Société pour un montant total d'environ 776,4 M€, dont 693,6 M€ ont été immobilisés.

Engagements reçus :

A la clôture de l'exercice 2013, LTF a reçu des engagements des Etats français et italien pour un montant de 1 194,05 M€, correspondant au programme 2001-2014 entériné par la CIG pour la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin, répartis comme suit :

♦ Programme 2002	:	98,00 M€
♦ Programme 2003	:	129,00 M€
♦ Programme 2004	:	32,00 M€
♦ Programme 2005	:	165,00 M€
♦ Programme 2006	:	76,42 M€
♦ Programme 2007	:	94,08 M€
♦ Programme 2008	:	71,50 M€
♦ Programme 2009	:	50,01 M€
♦ Programme 2010	:	108,17 M€
♦ Programme 2011	:	17,55 M€
♦ Programme 2012	:	39,97 M€
♦ Programme 2013	:	36,20 M€
♦ Programme 2014	:	276,15 M€
<u>Total</u>	:	1 194,05 M€

Sur ce montant, LTF a déjà perçu 728,0 M€ en numéraire sur 693,6 M€ immobilisés.

Conformément aux informations fournies au § III.4 "capitaux propres", ces subventions ne pourront être versées qu'à hauteur des études et travaux réalisés par LTF.

Passifs éventuels :

A la clôture, la Société fait face dans le cadre de son activité à des réclamations formulées par des tiers ou des fournisseurs de prestation ou de travaux. En particulier, des réclamations ont été formulées par l'un des fournisseurs de la Société pour un montant de 16 M€. Cette réclamation fait l'objet d'une procédure d'arbitrage toujours en cours au 31 décembre 2013.

Sur la base des conclusions de ses conseils, la société Lyon Turin Ferroviaire considère que cette réclamation n'est pas fondée et, en conséquence, n'a pas constitué de provision à ce titre.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après
Lyon Turin Ferroviaire (LTF) - CHAMBERY, 439556952, SAS
1091 AV de la Boisse 73006 Chambéry

Représentée

[] par son représentant légal (Qualité et identité)

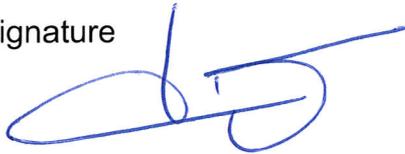
par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: CROIZER
prénom: Delphine
adresse ou dénomination: Responsable Fonction
Juridique de LTF SAS
adresse du siège: 1091 avenue de la Boisse
73006 CHAMBERY
numéro unique d'identification- (Siren): 439 556 952

Signature



LTF S.A.S.
1091, Avenue de la Boisse
BP 80631
73006 CHAMBERY Cedex
☎ (33) 04 79 68 56 50
📠 (33) 04 79 68 56 59
R.C.S. 439 556 952

Fait à
Chambéry
le 09/06/2014